REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

RÉGION DE SAINT LOUIS

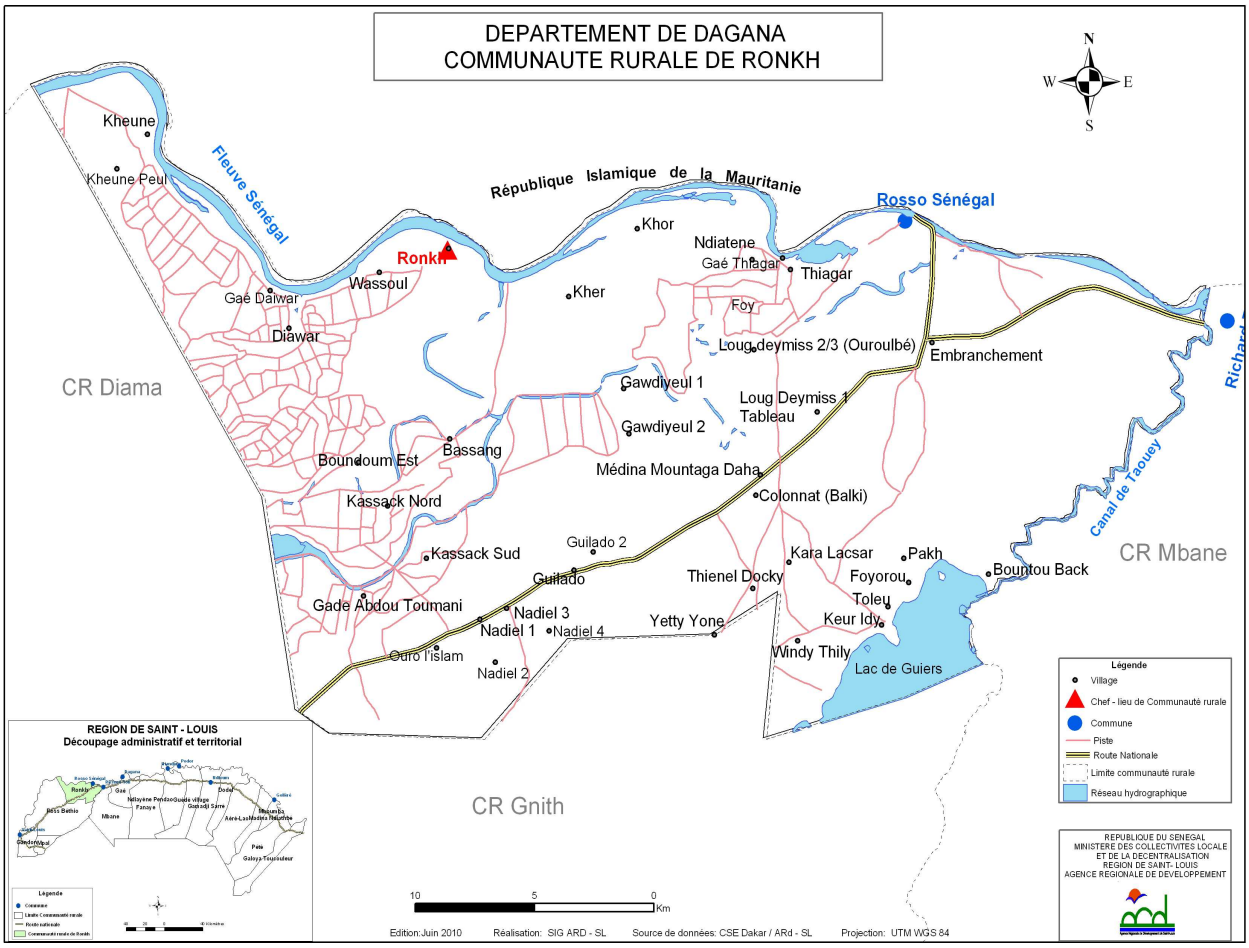
DÉPARTEMENT DE DAGANA

ARRONDISSEMENT DE NDIAYE

COMMUNAUTE RURALE DE RONKH

PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT

COMMUNAUTE RURALE DE RONKH 2010-2015



FINANCEMENT : PACR / VFS - MAITRE D'œuvre : ARD DE SAINT-LOUIS

Edition : OCTOBRE 2010

SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	Assemblée générale	**ICP**	Infirmier Chef de poste
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et rural	**IDEN**	Inspection départementale de l'Éducation Nationale
APE	Association des Parents d'Élèves	**CR (la)**	Communauté rurale (la)
ARD	Agence Régionale de Développement	**CR (le)**	Le Conseil rural
ASC	Association sportive et culturelle	**OCB**	Organisation Communautaire de Base
ASUFOR	Association des usagers d'un forage	**OG**	Objectif général
ASUREP	Association des usagers d'un réseau d'eau potable	**OS**	Objectif spécifique
BCI	Budget consolidé d'investissement	**PIA**	Plan d'investissements Annuel
CCDL	Cadre Communautaire de concertation pour le Développement Local	**PIL**	Plan d'Investissement Local
CEP	Commission Élargie de Planification	**PLD**	Plan Local de Développement
CGE	Comité de Gestion d'Établissement	**PLDE**	Plan Local de Développement de l'Éducation
CIVD	Cadre inter Villageois de Développement	**PLHA**	Plan Local pour l'Hydraulique et l'Assainissement
CNCAS	Caisse Nationale de Crédits Agricoles	**PNDL**	Programme National de Développement Local
CPN	Consultation Prénatale	**PNLP**	Programme National de Lutte contre le paludisme
CTR	Comité Technique Restreint	**POAS**	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
CV	Chef de Village	**PTF**	Partenaire Technique et Financier
CVD	Cadre Villageois de Développement	**PV**	Procès Verbal
GIE	Groupement d'Intérêt économique	**SAED**	Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta
GPF	Groupement de Promotion Féminine	**STD**	Service Technique Déconcentré
GRN	Gestion des Ressources Naturelles	**TBS**	Taux Brut de Scolarisation

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES 4
LE MOT DU PRESIDENT 5
INTRODUCTION 6
Partie I : CADRE GENERAL 6
DEMARCHE METHODOLOGIQUE 8
1. Mise en place des instances de concertation 8
2. La phase préparatoire 9
3. La phase de Diagnostic Participatif 10
4. La Planification 11
5. Adoption et approbation 11
Partie 2 : BILAN DIAGNOSTIC 12
I - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE 12
1.1. Situation géographique et administrative 12
1.2. Milieu physique 14
1.2.1. Relief 14
1.2.2. Climat 14
1.2.3. Végétation 15
1.2.4. Aires protégées 16
1.2.5. Faune 16
1.2.6. Sols 16
1.2.7. Hydrographie 17
II– LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE 18
2.1. Effectif et accroissement 18
2.2. Structure de la population 18
III – L'EDUCATION 19
3.1. La petite enfance 19
3.2. L'enseignement élémentaire 20
3.3. L'enseignement moyen 22
3.4. Formation professionnelle 23
3.5. L'enseignement arabo-coranique 24
3.6. L'alphabétisation 24
IV – LA SANTE 25
4.1. Situation des infrastructures de santé 25
4.2. Situation de l'accès 25
4.3. Situation de la qualité 26
4.4. Bilan épidémiologique 26
4.5. Situation sur la gestion 27
V- ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT 27
5.1. L'accès à l'eau potable 27
5.2. L'accès aux services d'assainissement 28
5. 3. Amélioration de l'hygiène publique et du cadre de vie 29
VI – JEUNESSE, SPORT, LOISIRS ET CULTURE 30
6.1 Jeunesse, sport, loisirs 30
6.1.1. Les jeunes 30
5.2. Culture 31
VII- GENRE, EQUITE ET DEVELOPPEMENT LOCAL 32

7.1. Situation des femmes 32
VIII- ENVIRONNEMENT ET GESTION DU CADRE DE VIE 34
8.1. Environnement et gestion des ressources naturelles 34
8.2. Risques et catastrophes naturelles 34
IX- ECONOMIE LOCALE 35
9.1. Le secteur primaire 36
9.1.1. L'Agriculture 36
9.1.2. L'élevage 39
9.1.3. La pêche continentale 40
9.2. Le tourisme 41
9.3. Le secteur informel 42
9.3.1. L'artisanat 42
9.3.2. Le commerce 42
9.3.3. La petite industrie 43
9.4. Les services financiers 43
X- LES ACTEURS LOCAUX 44
10.1. Le Conseil rural 44
10.2. Le budget 48
10.3. Les partenaires au développement 49
10.3.1. Les Services Techniques Déconcentrés (STD) 49
10.3.2. L'autorité administrative : Le Sous-préfet 51
10.3.3. La Société civile locale 52
XI- SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC 53
I- VISION A LONG TERME SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CR 55
Partie3: PERSECTIVES 55
II- STRATEGIES A MOYEN TERMES (SIX PROCHAINES ANNEES) 56
LE PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL 2010-2015 59
LA MISE EN ŒUVRE DU PIL 80
I- LES SOURCES DE FINANCEMENTS 81
II- L'ELABORATION ANNUELLE DU PLAN D'INVESTISSEMENTS ET D'ACTIONS 81
III- LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENTS D'ACTIONS DE LA CR 82
IV- LE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE 82
V- L'EVALUATION 82
CONCLUSION ..... **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Liste des villages et leur statut par zone

Tableau 2 : Évolution de la population de la communauté rurale de Ronkh entre 1976 et 2009

Tableau 3 : Répartition de la population par classe d'âge

Tableau n° 4 : Taux d'accès à l'élémentaire

Tableau n° 5 : Situation des commodités dans les écoles de la communauté rurale

Tableau n° 6 : Situation des ouvrages annexes des écoles de la communauté rurale

Tableau n° 7 : Situation des associations de parents d'élèves et des comités de gestion

Tableau n° 8 : Situation des effectifs par niveau du collège de Ronkh

Tableau n° 9 : Situation de la main d'œuvre locale par zone

Tableau n°10 : Synthèse des forces, faiblesses et des solutions préconisées pour le secteur de l'éducation

Tableau n° 11 : Situation des infrastructures de santé dans la Communauté Rurale de Ronkh

Tableau n°12 : Situation de l'accès à un poste de santé

Tableau n° 13 : Situation de l'accès à une maternité

Tableau n°14 : Synthèse des atouts et contraintes du sous secteur de l'eau

Tableau n°15 : Synthèse des atouts et contraintes de l'accès aux services d'assainissement

Tableau n°16 : Synthèse des atouts et contraintes

Tableau n°17 : Synthèse des atouts et contraintes dans le secteur de l'environnement

Tableau n°18 : Etat des aménagements de la CR de Ronkh

Tableau n°19 : Composition du cheptel

Tableau n°20 : Canaux de communication utilisé par le CR

Tableau n°21 : Évolution du budget

Tableau n°22 : Lecture annuelle du PIL

Tableau n°23 Lecture par Axes du PIL (Objectifs généraux)

LE MOT DU PRESIDENT

Après d'intenses travaux participatifs et itératifs, nous voici maintenant au terme de l'élaboration du PLD de Ronkh pour l'horizon temporel de 2010-2015.

Qu'il s'agisse du diagnostic participatif des secteurs sociaux et économiques, les réflexions se sont résolument et constamment orientées vers la satisfaction des besoins et attentes des populations et contribueront efficacement à promouvoir le développement socioéconomique durable largement partagé par l'ensemble des acteurs concernés et plus particulièrement la population locale de Ronkh. Cette dernière, avec son Conseil Rural, a fortement manifesté un engagement, un engouement et un dévouement sans précédent gage d'une prise de conscience collective pour l'intérêt de disposer cet outil de planification.

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour remercier et féliciter l'ensemble des acteurs, hommes, femmes, jeunes, leaders et élus locaux, personnes ressources, services techniques et partenaires, etc. pour leur collaboration dynamique à la collecte des informations. La disponibilité et l'engagement personnel de chacun d'eux ont permis de produire un document de qualité dont nous pouvons être légitimement fiers et qui nous permettra, j'en suis sûr, de mieux organiser et harmoniser toutes les activités entreprises au service du développement socioéconomique durable de notre territoire.

Notre communauté rurale dispose désormais d'un cadre de référence, dans lequel doivent s'insérer de façon harmonieuse et rationnelle toute initiative, toute action destinée à soutenir le développement et à promouvoir le mieux-être de la population ronkhoise.

Par ailleurs, le PLD suppose des acteurs avisés, suffisamment imprégnés et impliqués des orientations et enjeux de notre communauté à travers notamment trois outils stratégiques et opérationnels en l'occurrence le Plan d'Investissement Local, le Plan de renforcement des capacités des acteurs et le plan de communication.

A l'évidence, cette approche participative et itérative appliquée au développement, représente pour nous tous un défi dont la réalisation requiert, hélas, un grand sacerdoce que nous comptons mettre en œuvre.

Soyons donc, chacun dans sa sphère d'activité et de responsabilité, des leaders d'opinions et des acteurs avisés et engagés pour la réalisation effective du PLD.

Enfin, je ne saurais terminer, sans réitérer mes vifs remerciements à l'endroit du PACR-VFS pour son concours aux plans financier et technique, de l'ARD pour son appui méthodologique, technique et sa coordination ainsi que les autres partenaires qui sont nos associés pendant tout le processus d'élaboration du PLD.

Puisse Dieu le Tout Puissant nous accorder un grand succès pour la réalisation effective de nos travaux et **ériger Ronkh en Communauté Rurale du millénaire** !

Amine !

Le Président du Conseil Rural

Partie I : CADRE GENERAL

INTRODUCTION

La décentralisation est censée contribuer à la réduction de la pauvreté, en améliorant la capacité des populations particulièrement celles dites vulnérables, à effectuer des choix et à contribuer dans la gestion des affaires publiques locales dans le cadre de la " gouvernance participative ".

Dans cette approche évolutive de la gestion rapprochée, le Sénégal a enregistré en 2002 une réforme administrative et territoriale favorisant l'avènement d'un nouveau découpage ayant donné naissance à de nouvelles collectivités locales parmi lesquelles la communauté rurale de Ronkh.

À travers la loi 96-07 du 22 mars 1996, les collectivités locales sont responsabilisées dans neuf compétences parmi lesquelles la planification, dont le transfert est pleinement justifié par l'impérieuse nécessité de promouvoir un développement harmonieux des entités locales. L'article 198 du Code des Collectivités Locales (CCL) dispose que « **le Conseil Rural élabore le plan de développement local et donne son avis sur tous les projets de développement concernant tout ou une partie de la Communauté Rurale** ».

Cet instrument se veut avant tout un moyen pour des acteurs locaux unis par une solidarité basée sur le partage d'un même territoire, de formuler et de mettre en œuvre un projet commun de développement qui les engage ensemble. À cet effet, le PLD constitue un outil de mobilisation et de valorisation des ressources du milieu. Il a pour but ultime de réaliser un développement économique et social homogène, équilibré et harmonieusement réparti sur l'ensemble du territoire en prenant en compte les dimensions genre, vulnérabilité, gestion foncière et changements climatiques.

Dans cette volonté d'harmonisation de toutes les opérations de développement au niveau de son territoire, le CR de Ronkh, principal maître d'ouvrage de toutes les actions de développement, s'est attelé à l'élaboration de son deuxième Plan Local de Développement pour la période 2010-2015.

Ce nouveau PLD qui s'est appuyé sur une approche participative glissante avec l'implication de toutes les couches sociales de la CR de Ronkh s'est réalisé grâce au concours du Projet d'Appui aux

Communautés Rurales – Vallée du Fleuve Sénégal (PACR – VFS) de concert avec l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint Louis ainsi que des services techniques déconcentrés de la région.

Par ailleurs, une Commission élargie de Planification (CEP), conformément à l'esprit du décret 96-1133 du 27 décembre 1996, est mise en place par arrêté du Conseil Rural (PCR) de Ronkh avec l'appui de l'ARD. La CEP a assuré la coordination du processus d'élaboration et la validation des différents livrables du plan de développement.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie de travail adoptée est fondamentalement axée sur une approche participative et novatrice devant permettre en définitive, de faire acquérir aux populations une autonomie progressive dans le processus de résolution de leurs problèmes.

Le Plan de développement s'est réalisé sous la supervision et la coordination technique de l'Agence Régionale de Développement de Saint Louis avec l'appui des services techniques locaux et régionaux. Le schéma mis en place pour porter le processus a reposé essentiellement sur deux équipes.

➥ Une équipe basée au niveau local composée d'un agent d'appui (recruté pour une durée de 2 mois) et de six (6) animateurs locaux (un par zone), s'est chargée de la mise en place des cadres de concertation au niveau village et inter villageois, l'organisation de la collecte des données et la conduite du processus d'élaboration du PLD. L'agent d'appui assurant la coordination et le pilotage des opérations sur le terrain.

➥ Une autre équipe au niveau régional, dénommée Comité Technique Restreint (CTR) coordonné par l'ARD, a assuré la supervision, la coordination et le pilotage technique du processus. Ce CTR est composé d'agents de l'ARD renforcés par les services techniques déconcentrés : la Planification, Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL), Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT), la Division Régionale de l'Hydraulique, l'Agence Régionale de la Démographie et de la Statistique (ARDS) et de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF). En outre, le SRADL est désigné comme point focal au sein du CTR, pour veiller au suivi du processus et à la qualité des différents livrables devant être produits.

Le processus d'élaboration du PLD s'est principalement déroulé en cinq (05) grandes phases : la mise en place des cadres de concertation locaux, la phase préparatoire, le diagnostic participatif, la phase planification et la phase adoption et approbation.

1. MISE EN PLACE DES INSTANCES DE CONCERTATION

Le processus de diagnostic est précédé par la mise en place de Cadres de Concertation Locaux (CCL). Ces CCL constituent des espaces permettant dans le cadre de la solidarité et de la communauté d'intérêt, de prendre en charge les questions de développement à l'échelle villageoise et au niveau de chaque zone.

L'élaboration du PLD à Ronkh a servi de prétexte pour doter de Comité villageois de Développement (CVD) et de Comité Inter-Villageois de Développement (CIVD) pour permettre aux populations de pouvoir non seulement participer au processus mais aussi, se l'approprier en portant toutes les étapes d'élaboration du plan.

2. LA PHASE PRÉPARATOIRE

➞ ***L'information et la sensibilisation :*** cette phase avait pour objectifs majeurs de mobiliser les acteurs locaux et de permettre une maîtrise par ces derniers de la démarche et des principes d'élaboration du Plan Local de Développement. Dans ce cadre plusieurs actions ont été menées notamment :

- La tournée d'information auprès des leaders d'opinion et personnes ressources locales ;
- L'atelier de lancement tenu au siège de la communauté rurale ;
- Les ateliers d'information au niveau des six zones qui composent la Communauté Rurale;
- Les réunions d'échanges avec le Conseil rural, les services techniques et les partenaires sur les objectifs, les principes et la démarche d'élaboration du PLD.

➞ ***La définition d'un zonage :*** elle se consacre au découpage de la communauté rurale en différentes zones, dénommé zonage. Dans ce contexte précis, les zones de gestion identifiées dans le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) de la communauté rurale ont été maintenues après concertation avec les populations, le conseil rural et les techniciens. Ainsi, 7 zones ont été répertoriées à savoir : Diawar (5 villages), Kassack Nord (2 villages), Kassack Sud (7 villages), Ndiatène (6 villages), Pakh (10 villages), Ronkh (2 villages) et Thiagar (7 villages).

Les objectifs visés étant :

- d'offrir aux populations la possibilité de réfléchir sur la base d'espaces maîtrisables parce que plus limités et dans lesquels ils se reconnaissent ;
- de promouvoir la solidarité et la communauté d'intérêt sur la base d'espaces regroupant un ensemble de villages unis par la proximité et par le partage de mêmes réalités écologiques, socio-économiques ou infrastructurelles.

➡ **La phase pré-diagnostic :** elle a permis entre autres :

- d'appréhender le contexte général et de mieux positionner la CR,
- d'avoir une vision d'ensemble du cadre géographique et environnemental,
- d'appréhender les réalités humaines et sociologiques,
- d'évaluer le niveau d'équipement de la CR en termes d'existant, etc.

Le pré-diagnostic, qui s'est réalisé découle de plusieurs sources :

- une revue de la documentation existante notamment du PLD de l'ex communauté rurale de Gae et du POAS ;
- des entretiens auprès des différents acteurs de la CR, du Conseil Rural, des services techniques et des partenaires ;
- des enquêtes au niveau des villages sur la base de fiches d'enquêtes et portant sur les aspects démographiques et le niveau d'équipement.

3. LA PHASE DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Le diagnostic s'est déroulé en trois étapes déterminantes :

Le cadrage du diagnostic : piloté par l'équipe du CTR, le cadrage a constitué l'innovation majeure et un moment fort du processus pour l'approfondissement des résultats issus de l'enquête village, mieux ressentir et identifier les véritables problématiques de développement de la communauté rurale. Il a consisté à parcourir tous les secteurs avec les différents acteurs locaux (organisations faitières, conseil rural, services techniques locaux, partenaires au développement, les couches vulnérables,…). Il s'est déroulé sur deux jours et est suivi automatiquement des ateliers zonaux.

Le diagnostic zonal : cette phase s'est menée à partir des informations tirées de la phase pré-diagnostic et du cadrage, synthétisées et traduites dans un langage plus simple et plus abordable. Cette synthèse est par la suite restituée au niveau de chacune des sept zones, aux populations constituées des chefs de villages, des représentants des jeunes et des femmes et des leaders d'organisations de base, regroupées sous le label CIVD selon le schéma suivant :

- Restitution et validation du Pré-diagnostic ;

- Définition et priorisation des contraintes générales de développement ;
- Définition des hypothèses de solutions.

Le diagnostic communautaire : les résultats découlant du cadrage et des diagnostics zonaux ont été synthétisés pour permettre de définir une priorisation et une analyse des contraintes, les atouts et les véritables problématiques de développement de la collectivité locale. La restitution a été faite à la Commission Élargie de Planification pour validation.

4. LA PLANIFICATION

Après restitution des résultats du diagnostic participatif et sa validation par la CEP, l'équipe locale accompagnée des membres du Comité Technique Régional ont automatiquement engagé la planification au niveau zonal suivi d'un arbitrage à l'échelle communautaire.

Le niveau zonal : il a essentiellement consisté à faire l'identification des projets au niveau zonal avec les CIVD sur la base des résultats du diagnostic et par apport aux différents secteurs.

Le niveau communautaire : ce niveau a permis aux différents acteurs locaux regroupés autour de la CEP, de procéder à un toilettage des projets identifiés à l'échelle zonale, la programmation et la définition des coûts des actions identifiées sur les six (06) prochaines années. Ce travail est restitué aux membres de la CEP par la suite pour validation.

5. ADOPTION ET APPROBATION

Après la phase planification, les membres du CTR se sont attelés à la rédaction du premier draft du Plan Local de Développement de Ronkh qui après restitution et validation par la CEP, est adopté par le conseil rural puis approuvé par le Préfet du Département de Dagana.

Partie 2 : BILAN DIAGNOSTIC

I - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

1.1. Situation géographique et administrative

Créée lors de la réforme administrative et territoriale de 2002 à la suite de l'érection de l'ancienne communauté rurale de Rosso Sénégal en commune, la communauté rurale de Ronkh est située dans l'arrondissement de Ndiaye, département de Dagana, région de Saint-Louis.

Elle est limitée au Nord par le fleuve Sénégal, au sud par la communauté rurale de Ngnith, à l'Ouest par la communauté rurale de Diama et à l'Est par la commune de Richard-Toll et la communauté rurale de Mbane.

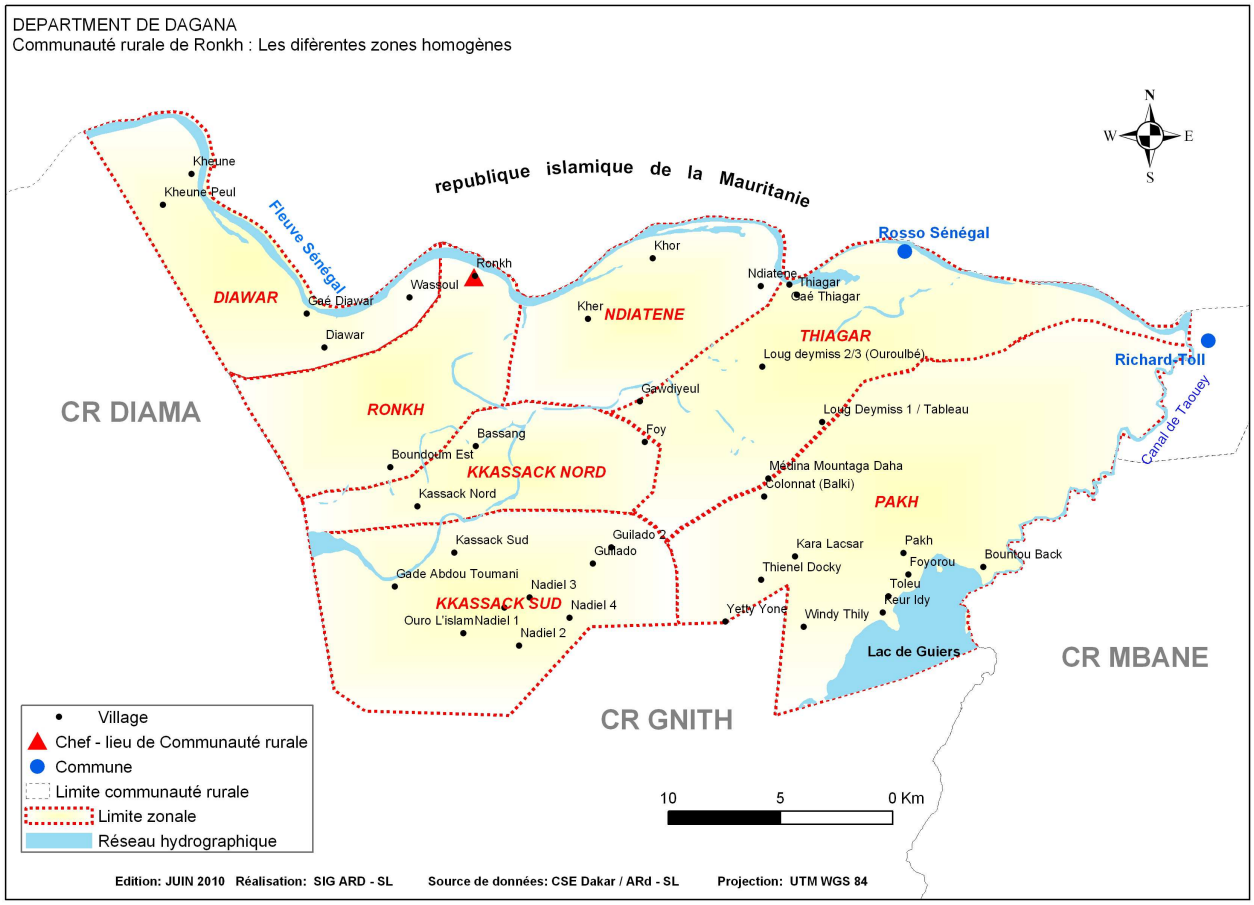
La population est estimée à 23 219 habitants en 2009 (source ANDS) pour une superficie de 687km² environ, soit une densité de 34 hts/km². Les établissements humains sont classés en villages officiels et non officiel du fait de la non maîtrise des mouvements fréquents de certaines localités. Ainsi, 39 villages sont recensés dont 20 officiels et 19 non officiels répartis sur 7 zones : Diawar (5 villages); Kassack Nord (2 villages), Kassack Sud (7 villages), Ndiatène (6 villages), Pakh (10 villages), Ronkh (2 villages), Thiagar (7 villages).

<u>Tableau n°1</u> : Liste des villages et leur statut par zone

Zone	Village	Autre appellation	Statut	Ethnie dominante
Diawar	Diawar		Officiel	Wolof
	Kheune		Officiel	Wolof
	Wassoul		Officiel	Wolof
	Gae Diawar		Non officiel	Wolof
	Kheune Peul		Non officiel	Peulh
Kassack Nord	Kassack Nord		Officiel	Peulh
	Bassang	Pont Diamb	Non officiel	Peulh
Kassack Sud	Kassack Sud	Assème	Officiel	Peulh
	Nadiel 2		Officiel	Peulh
	Nadiel 4		Officiel	Peulh
	Nadiel1		Officiel	Peulh
	Ouro l'islam 2		Officiel	Peulh
	Guiladou		Non officiel	Peulh
	Keur Abdou Toum	Gad Nar	Non officiel	Maure
Ndiatène	Khor		Officiel	Wolof
	Ndiatène		Officiel	Wolof
	Ourourbé 3	Kher	Officiel	Peulh
	Foy		Non officiel	Peulh
	Gawdiyel 1		Non officiel	Peulh
	Gawdiyel 2		Non officiel	Peulh
Pakh	Bountou Bath	Roum Lahxa	Officiel	Maure
	Colonat	Balki	Officiel	Wolof
	Pakh		Officiel	Wolof
	Thienel Docky		Officiel	Peulh
	Yetty Yone	Bountou Ndieug	Officiel	Peulh
	Foyorol		Non officiel	Peulh
	Kara Laxar		Non officiel	Peulh
	Toleu Keuridy		Non officiel	Wolof
	Tordionabé		Non officiel	Peulh
	Windy Thily		Non officiel	Peulh
Ronkh	Ronkh		Officiel	Wolof
	Moundoum Est	Ronkh Delta	Non officiel	Wolof
Thiagar	Ouroubé 1	Madina Mountaga	Officiel	Peulh
	Thiagar	Gombé paye	Officiel	Wolof
	Lougue Deymis 1		Non officiel	Peulh
	Lougue Deymis 2		Non officiel	Peulh
	Lougue Deymis 3		Non officiel	Peulh
	Lougue Deymis 4		Non officiel	Peulh
	Thiagar Peulh	Gaya Thiagar	Non officiel	Wolof

<u>Source :</u> ARD Saint-Louis 2009

Carte de zonage de la CR de Ronkh



Source : ARD de Saint-Louis

1.2. Milieu physique

1.2.1. Relief

Il est relativement plat dans l'ensemble de la CR avec la présence de quelques levées subactuelles localisées dans la partie riveraine du fleuve Sénégal et des dunes situées dans la zone Diéri. Ces dunes et ces levées sont reliées par les cuvettes de décantation qui abritent les aménagements hydro-agricoles.

1.2.2. Climat

La Communauté rurale de Ronkh appartient au climat sahélien caractérisé par une saison des pluies relativement courte (Juin-Octobre) et une longue saison sèche (Novembre-Juin).Sa situation géographique lui offre deux types de climat distincts : un climat frais dans sa partie située à proximité du fleuve et un climat chaud et sec dans l'autre qui s'étend jusqu'au-delà de la route nationale N°2 sur 8 km.

Cette différence de climat est respectivement influencée en saison sèche par l'alizé maritime frais et humide et l'harmattan, tandis qu'en hivernage, c'est la mousson chaude et humide qui domine, entrainant des pluies variant entre 300 et 400 mm.

1.2.3. Végétation

Les ressources végétales sont fortement dégradées avec la destruction des écosystèmes et de la biodiversité. La diminution des crues et la sécheresse persistante ont provoqué la disparition d'espèces comme les gonakiers (espèce la plus présente au niveau communautaire) surtout dans la partie littorale de la communauté rurale. En même temps, d'autres espèces ont progressivement fait leur apparition notamment *Prosopis juliflora, Acacia raddiana, Zizyphus mauritiana* et *Balanites aegyptiaca.*

1.2.4. Aires protégées

Les aires protégées localisées dans la CR sont la forêt classée de NDiaw (300 ha) située à l'extrème Nord-Ouest, la réserve naturelle intégrale de Djovol et une partie de la réserve de faune de Ndiaèle (5343 ha soit 12% du total) qui couvre entièrement la partie Sud-Ouest située au-delà de la RN2.

Ces massifs classés sont aujourd'hui dans un état de dégradation avancé du fait de l'expansion des activités agricoles et de l'utilisation abusive du bois de chauffe.

1.2.5. Faune

Le déficit pluviométrique, le développement des aménagements hydro agricoles, la déforestation, le braconnage et l'extension de l'habitat humain ont causé de sérieux problèmes de survie à la faune entraînant une raréfaction, voire une disparition totale de certaines espèces fauniques. La faune est essentiellement constituée de gibier d'eau et de petit gibier. Le petit gibier est représenté par le phacochère, le chacal, les singes, les rats, le lièvre, etc. Tandis que l'avifaune compte les oiseaux migrateurs et les granivores locaux.

La communauté rurale de Ronkh totalise cinq zones amodiées couvrant 60 500 Ha ainsi répartie : la zone de Diawar-Kassack (20 000 Ha), la zone de Thiagar (8 000 ha), la zone de Ronkh (10 000 ha), la zone de Débi (7 500 ha) et la zone du Caïman (15 000 ha). L'exploitation de ces zones est assujettie à la signature d'un cahier des charges entre le promoteur, le conseil rural et le service des eaux et Forêts. Chaque année le promoteur élabore et met en œuvre un plan de travail annuel.

1.2.6. Sols

Selon l'étude effectuée par la SAED dans le cadre du Plan d'Affectation et d'Occupation des Sols (PAOS) de la CR, il y existe les quatre principaux types de sol de la Vallée du fleuve Sénégal. Il s'agit :

- ✓ du hollaldé favorable à la culture du riz et d'autres types de céréales comme le sorgho ou le maïs. Il couvre environ 19% de la CR (environ 11 900 ha).
- ✓ du faux hollaldé, également favorable à la culture du riz qui couvre 14% des terres de la communauté (9150 ha) ;
- ✓ du fondé, favorable à la polyculture, qui couvre 45% de la CR (28 950 ha)
- ✓ des sols sableux qui couvrent presque la totalité de la zone non inondable du *Diéri*, soit 6 % du territoire (4000 ha).

L'agriculture pluviale y est généralement pratiquée avec le mil et le niébé comme spéculations dominantes.

1.2.7. Hydrographie

Le fleuve Sénégal qui longe toute la partie Nord de la communauté rurale alimente le lac de Guiers à partir du canal du Taouey et certains marigots et rivières (le Kassack, le Diawel, le Gorom Amont et le Natche). Ce potentiel qui couvre une large partie de la CR contribue fortement au développement de l'agriculture et l'approvisionnement en eau des populations et du bétail.

Le Maestrichtien du secondaire situé environ à 250 m de profondeur et les nappes aquifères du tertiaires et du quaternaire constituent les ressources d'eau souterraines de la CR. Malgré leur importance, elles sont rarement exploitées à cause de leur salinité surtout pour le Maestrichtien dont le débit est relativement plus puissant.

II– LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE

2.1. Effectif et accroissement

La population de la communauté rurale de Ronkh est passée de 8 043 habitants en 1976 à 12 445 habitants en 1988 et 19 220 habitants en 2002. Ainsi, elle a enregistré un croît moyen annuel de 3,0% entre 1976 et 1988 et 3,4% entre 1988 et 2002. Elle est estimée en 2009 à 23 219 habitants.

Tableau 2 : Évolution de la population de la communauté rurale de Ronkh entre 1976 et 2009

Données	1976	1988	2002	2009
Nombre concession		1130	2026	
Nombre ménage		1222	2488	
Masculin		6237	9633	11145
Féminin		6208	9588	12073
Population totale	8043	12445	19220	23219
Taux d'accroissement moyen annuel		3,00%	3,4%	3,2%

Source : SRSD Saint-Louis 2009

2.2. Structure de la population

La structure démographique montre une jeunesse de la population de Ronkh. En effet, 33% de la population ont moins de 15 ans. Le nombre de femmes en âge de reproduction est estimé à 5 397 en 2009. L'effectif des enfants en âge d'aller à l'élémentaire est estimé à 4 179. Toutes ces statistiques traduisent les importants efforts à fournir pour assurer l'accès aux services sociaux de base aux population et la nécessité de mettre en place une politique de jeunesse orientée vers l'emploi et la formation.

Tableau 3 : Répartition de la population par classe d'âge

Classe d'âge	Population
0 à 1an	647
1 à 5 ans	2305
5 à 14 ans	7639
15 à 49 ans	10408
50 à 59 ans	1031
60 et +	1189
population totale	**23 219**
FAR (15 - 49 ans)	5397
Population 7 – 12 ans	4179
Population 13 – 16 ans	2468

Source : SRSD Saint-Louis 2009

III – L'EDUCATION

3.1. La petite enfance

La communauté rurale de Ronkh dispose de 3 écoles préscolaires respectivement à Diawar, à Wassoul et au Kassack Nord ; et d'une case des tout-petits à Ronkh. En somme, sur les 39 villages de la CR, seuls quatre ont accès à une école maternelle soit 10%. L'effectif des élèves pour la petite enfance est de 596 alors que l'effectif des enfants en âge de fréquenter ce niveau (3-5ans) est estimé à 1383, soit un TBS de 42%. Outre ces faibles taux de couverture et de TBS, les quatre structures qui existent sont confrontées à des contraintes liées à l'environnement d'apprentissage et la motivation du personnel d'encadrement. Les difficultés de ce sous-secteur de l'éducation sont :

- ✓ Occupation de site provisoire pour la plupart des structures,
- ✓ incommodité de certaines classes qui accueillent les enfants,
- ✓ Mauvaise prise en charge du personnel d'encadrement assurée à partir des recettes auto générées généralement insuffisantes.

Néanmoins quelques atouts sont notés à ce niveau important du secteur de l'éducation :

- ✓ Les parents d'élèves sont fortement impliqués dans le fonctionnement des écoles préscolaires ;
- ✓ Le CR affiche une certaine volonté d'appuyer les écoles maternelles ;
- ✓ Des partenaires ont contribué à la création de certaines écoles et les appuient dans leur fonctionnement.

Ces partenaires sont :

- Le Plan Saint-Louis qui a construit une case dans l'école élémentaire de Wassoul pour accueillir des enfants et appuie toutes les écoles maternelles en jouets et fournitures,
- La Ville de Joeuf (France) qui a construit l'école maternelle de Kassack Sud dans le cadre de coopération décentralisée,
- L'État avec la construction de la case des tout-petits et le renforcement de capacité des personnels d'encadrement.

Pour relever le défi du relèvement du TBS dans l'éducation préscolaire, la CR devrait :

- Affecter des sites propres aux écoles maternelles et les appuyer pour la construction de structures commodes
- Prendre en main les structures et les confiées à des comités de gestion bien organisés couplés aux APE pour une meilleure prise en charge du fonctionnement en général et personnel d'encadrement en particulier
- Faire un plaidoyer auprès de l'état et des partenaires pour relever le taux de couverture suivant les demandes justifiées de création d'écoles venant des autres villages

3.2. L'enseignement élémentaire

- ***Un taux d'accès satisfaisant***

Sur les 39 villages que compte la CR, 38 sont situés à moins de 2 km d'une école élémentaire soit un taux d'accès géographique de plus de 97%. Ce qui équivaut à un gap d'un village pour que la CR assure une couverture à 100% des besoins d'accès à l'école élémentaire. Il s'agit du village de Keur Idy qui est situé 6km d'une école.

Tableau n° 4 : Taux d'accès à l'élémentaire

ZONE	NB ECOLE	NB TOT VILLAGE	NB VILLAGE AYANT ACCES	TAUX D'ACCES DES VILLAGES
Diawar	3	5	5	100%
Kassack Nord	2	2	2	100%
Kassack Sud	4	7	7	100%
Ndiatène	4	6	6	100%
Pakh	4	10	9	90%
Ronkh	4	2	2	100%
Thiagar	3	7	6	86%
TOTAL CR	24	39	38	97%

Source : ARD de Saint-Louis

Ce bon taux de couverture fait de la communauté rurale de Ronkh une des collectivités locales au meilleur TBS (92,48%) dont 46,66% pour les filles. Une bonne politique de maintien des enfants à l'école, un entretien des infrastructures scolaires et la création de d'une nouvelle école ferait de Ronkh une des rares CR ayant atteint les OMD dans le secteur de l'éducation d'ici 2015.

- ***Un environnement scolaire à améliorer pour relever le niveau de qualité de l'enseignement***

Malgré la situation normale des ratios, quelques disparités sont notées au niveau de certaines écoles des zones de Ronkh et de Kassack Nord montrant un léger déficit en tables-bancs et en manuels

scolaires. En effet, le déficit en table-bancs en 2010 est évalué à près de 500 tables-bancs contre 900 en 2008. Les besoins en remplacement d'abri provisoire sont au nombre de 9 classes.

Tableau n° 5 : Situation des commodités dans les écoles de la communauté rurale

ZONE	DIAWAR	KASSACK NORD	KASSACK SUD	NDIATENE	PAKH	RONKH	THIAGAR	TOTAL GENERAL
nb cours	24	8	12	18	17	28	11	118
nb salles classe	24	7	14	17	18	26	8	116
nb salles abris	2	0	1	0	3	1	2	9
Effectif fille	463	196	117	275	227	488	184	1950
effectif garçon	441	165	129	265	192	526	197	1915
effectif total	904	361	246	540	419	1014	381	3865
nb tables-bancs	393	116	163	270	220	385	171	1718
nb livres	142	362	119	339	98	125	258	1443
ratio el/classe	38	52	18	32	23	39	48	33
ratio élève /t_bancs	2	3	2	2	2	3	2	**2**
ratio élève /livre	6	1	2	2	4	8	1	**3**
ratio crs/classe	1	1	1	1	1	1	1,4	1

Source : ARD Saint-Louis

Concernant les ouvrages annexes, beaucoup d'effort reste à faire surtout au niveau des latrines, des points d'eau potable et des clôtures dont l'absence pourrait perturber la concentration et l'assiduité des enfants. À ce niveau les gaps sont considérables : 10 latrines, 11 points d'eau potables et 12 écoles à clôturer.

Tableau n° 6 : Situation des ouvrages annexes des écoles de la communauté rurale

ZONE	Diawar	Kassack Nord	Kassack Sud	Ndiatène	Pakh	Ronkh	Thiagar	TOTAL
nb écoles	**3**	**2**	**4**	**4**	**4**	**4**	**3**	**24**
nb classe	**24**	**7**	**14**	**17**	**18**	**26**	**10**	**116**
nb classe sous abris provisoire	**2**	**0**	**1**	**0**	**3**	**1**	**2**	**9**
taux abris provisoire	8%	0%	7%	0%	17%	4%	20%	**8%**
nb école sans latrine	0	2	3	1	1	2	1	**10**
taux sans latrine	0%	100%	75%	25%	25%	50%	33%	**42%**
nb école sans clôture	2	1	2	2	1	2	2	**12**
taux sans clôture	67%	50%	50%	50%	25%	50%	67%	**50%**
nb école sans eau	0	1	1	2	4	1	1	**10**
taux sans eau	0%	50%	25%	50%	100%	25%	33%	**42%**
nb école sans électricité	0	2	1	3	4	4	2	**16**
taux sans électricité	0%	100%	25%	75%	100%	100%	67%	**67%**
nb école sans bloc administratif	2	2	3	4	4	3	2	**20**
taux sans bloc administratif	67%	100%	75%	100%	100%	75%	67%	**83%**
nb école sans plant arbre	3	1	3	3	3	4	1	**18**
taux sans plantation arbre	100%	50%	75%	75%	75%	100%	33%	**75%**

Source : ARD Saint-Louis

- **Une dynamique de gestion relativement bien organisée mais qui a besoin de s'affirmer davantage**

On note une forte volonté des populations à s'impliquer dans le fonctionnement et la gestion des écoles mais la proportion des APE et des CGE non fonctionnels est très importante par rapport au nombre mis en place.

Ceci relève d'une certaine léthargie de ces organisations qui manquent d'animation et d'initiatives propres.

La CR gagnerait à les appuyer dans l'animation et l'organisation régulières d'activités au profit des écoles.

Tableau n° 7 : Situation des associations de parents d'élèves et des comités de gestion

ZONE	NB ECOLE	Association des Parents d'Élèves			Comité de gestion		
		NB APE FONCT	NB APE NF	TOT APE	NB CGE FONCT	NB CGE NF	TOT CGE
Diawar	3	3	0	3	3	0	3
Kassack Nord	2	2	0	2	1	0	1
Kassack Sud	4	2	1	3	3	0	3
Ndiatène	4	1	3	4	1	2	3
Pakh	4	3	1	4	2	2	4
Ronkh	4	2	2	4	1	2	3
Thiagar	3	2	0	2	1	0	1
TOTAL CR	**24**	**15**	**7**	**22**	**12**	**6**	**18**

Source : ARD Saint-Louis

- ***Un capital de partenaires à valoriser davantage***

Ronkh est l'une des CR qui ont le plus de partenaires dans la région. Au niveau national, l'ONG Plan, le PNDL et l'État appuient dans la construction, à l'équipement de salles de classes, et à la dotation de fournitures scolaires et l'octroi de bourses. Dans le cadre de la coopération décentralisée, les villes de Comercy et de Rézé (France) appuient la CR dans ce secteur.

La CR doit renforcer son efficacité dans les processus de maîtrise d'ouvrage des projets pour maintenir son capital de partenaires à défaut de l'augmenter.

3.3. L'enseignement moyen

La CR dispose d'un collège situé dans le village de Ronkh. Seuls 4 villages sont couverts dans un rayon de 5km soit un taux d'accès géographique de 10%. L'effectif total des élèves de CM² des écoles situées dans les villages non couverts par le rayon de 5 km est de 232 élèves. Ceci justifie nettement la nécessité d'un deuxième collège dans la CR.

Le tableau suivant fait état des effectifs par niveau de classe du collège de Ronkh.

Tableau n° 8 : Situation des effectifs par niveau du collège de Ronkh

Niveau	6ème		5ème		4ème		3ème		TOT		
Sexe	F	G	F	G	F	G	F	G	**F**	**G**	**FG**
Effectif	72	62	46	73	55	58	24	43	**197**	**236**	**433**

Source : Collège de Ronkh 2010

Cette situation laisse voir un abandon progressif des filles malgré la supériorité de leur TBS (46,66%) et leur effectif en sixième.

Par rapport à la qualité, le collège de Ronkh enregistre deux manquements : la clôture du collège et son reboisement.

3.4. Formation professionnelle

Il n'existe pas de structure de formation professionnelle dans la communauté rurale. Les jeunes sont pour la plupart, formés au Centre d'Enseignement Technique Féminin (CETF) de Dagana (57 km) ou au Centre de Formation Professionnelle de Richard-Toll (35km). Le renforcement de capacité des producteurs est assuré par le centre de NDiaye. L'éloignement et l'enclavement de la CR constituent des facteurs limitants pour les jeunes qui n'ont pas de famille d'accueil dans ces localités.

Par ailleurs les effectifs recensés dans les différents corps de métiers artisanaux sont très faibles et la plupart sont exercés comme activité secondaire après l'agriculture. Pour valoriser cette main d'œuvre locale et lui faut offrir les opportunités de jouer sa partition dans la construction de la collectivité, la communauté rurale doit appuyer les jeunes par :

- le renforcement de leur capacité dans leur domaine d'action,
- l'octroi de bourse aux meilleurs élèves en formation professionnelle et technique.

Le tableau suivant fait état de la main d'œuvre locale.

Tableau n° 9 : Situation de la main d'œuvre locale par zone

Zone	Nb Village	Pop Total	Nb Menuisier	Nb Maçon	Nb électricien	Nb Tailleurs	Nb Menuisier métallique
Diawar	5	5.832	5	8	6	9	5
Kassack Nord	2	2.570	4	9	0	8	1
Kassack Sud	7	3.073	5	5	1	2	0
Ndiatène	6	5.029	1	2	2	3	1
Ronkh	10	5.700	6	7	4	8	6
Thiagar	2	3.262	1	2	1	1	1
Zone Sud (Pakh)	7	2.881	1	5	1	1	0
TOTAL CR	**39**	**28.347**	**23**	**38**	**15**	**32**	**14**

Source : Enquête village, élaboration PLD de Ronkh 2010

3.5. L'enseignement arabo-coranique

Les effectifs sont de 600 élèves pour 3 écoles arabes et de plus de 1500 élèves pour les 26 écoles coraniques recensés. La majorité des élèves coraniques viennent des collectivités locales voisines et du Fouta. Ces écoles coraniques et arabes ne bénéficient pas souvent de l'appui nécessaire pour surmonter les quelques contraintes liées à la commodité des conditions d'apprentissage.

En effet, aucune structure arabo-coranique ne dispose de point d'eau potable, de latrine ou de clôture. Aujourd'hui on note des efforts du conseil rural dans ce domaine avec le projet de construction d'une école franco-arabe prévue à Ronkh, mais ces efforts devraient aussi être orientés vers l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

3.6. L'alphabétisation

Aujourd'hui, aucun programme d'alphabétisation n'est déroulé dans la CR de Ronkh. Pourtant jusqu'en 2008, le programme PAIS financé par l'ONG PLAN a permis de former un grand nombre de facilitateurs qui à leur tour ont initié des femmes de plusieurs villages à la lecture et au calcul dans les langues locales (Wolof, Poular).

La CR, en s'appuyant sur ces facilitateurs et son potentiel de partenaires pourra relancer ce programme afin de réduire le taux d'analphabétisme.

Tableau n°10 : Synthèse des forces, faiblesses et des solutions préconisées pour le secteur de l'éducation

Forces	Faiblesses	Solutions préconisées
Au niveau préscolaire : • implication des dynamiques associatives (APE, CGE) • présence de plusieurs partenaires (Plan, Etat,	• incommodité de certaines classes • mauvaise prise en charge du personnel • déficit de tables-bancs et de manuels	➢ équipement et construction d'écoles maternelles ➢ achat de manuels scolaires
Au niveau élémentaire : • très bonne couverture de l'accès géographique (97%)	• absence d'écoles pour le village keur Idy • déficit de tables-bancs • insuffisance des infrastructures de base (eau, latrines, clôture, etc.	➢ construction d'une école élémentaire à Keur Idy ➢ équipement des salles de classe en tables-bancs ➢ renforcer les infrastructures de base
Au niveau moyen : • appui du CR et des partenaires	• taux d'accès géographique très faible (10%) • déficit de l'aménagement du collège de Ronkh • problème de fonctionnalité des associations du secteur	➢ construction d'un deuxième collège ➢ aménagement du collège de Ronkh ➢ renforcer les capacités des acteurs en matière de gouvernance organisationnelle

IV – LA SANTE

4.1. Situation des infrastructures de santé

La communauté rurale de Ronkh compte cinq (5) cases de santé, trois (3) postes de santé et six (6) maternités. Les infrastructures sont inégalement réparties dans l'espace; en effet, la zone de Pakh (Sud) ne dispose pas de case de santé encore moins de poste de santé.

Tableau n° 11 : Situation des infrastructures de santé dans la Communauté Rurale de Ronkh

Zone	Nb Case de santé	Nb Poste de santé	Nb Maternité
Diawar	1	1	1
Kassack Nord	1	0	1
Kassack Sud	0	1	2
Ndiatène	1	0	0
Pakh	0	0	0
Ronkh	1	1	2
Thiagar	1	0	0
TOTAL	5	3	6

Source : ARD de Saint-Louis

4.2. Situation de l'accès

- ***Un taux d'accès à un poste de santé à relever (23% des villages)***

Neuf (09) villages sur 39 sont situés à moins de 5km d'un poste de santé représentant un taux d'accès géographique de 23%. Il équivaut néanmoins à un taux d'accès de la population de 60% ; ce qui confirme que les postes de santé sont implantés dans les gros villages. Les autres villages sont pris en charge par les cases de santé mais à cause de l'enclavement, les visites prévues par l'ICP sont irrégulières.

Dans l'optique d'atteinte des OMD en termes d'accès à la santé, la construction d'un nouveau poste de santé dans la zone sud (Pakh) et de cases de santé dans les villages situés hors du rayon d'accès permettrait de combler le gap.

Tableau n°12 : Situation de l'accès à un poste de santé

ZONE	NB TOTAL DE VILLAGES	NB DE VILLAGES AYANT ACCES	% VILLAGES AYANT ACCES	POP TOT	POP AYANT ACCES	% POP AYANT ACCES
Diawar	5	1	20%	4.777	2.477	52%
Kassack Nord	2	2	100%	2.105	2.105	100%
Kassack Sud	7	2	29%	2.517	1.541	61%
Ndiatène	6	2	33%	4.119	3.203	78%
Pakh	10	0	0%	2.360	-	0%
Ronkh	2	2	100%	4.669	4.669	100%
Thiagar	7	0	0%	2.672	-	0%
TOTAL CR	**39**	**9**	**23%**	**23.219**	**13.995**	**60%**

Source : ARD de Saint-Louis

- ***Accès à une maternité : plus de 60% des femmes obligées de faire plus de cinq km pour accéder à une maternité***
- ***Accès à une maternité : Des zones entièrement laissées en rade***

La répartition inégale des maternités dans l'espace géographique laisse des populations de deux zones évaluées à plus de 5000 hts, dans l'inaccessibilité à une maternité. En effet, les femmes des 10 villages de Pakh, des 7 villages de Thiagar et près de la moitié de ceux de Diawar parcourent plus d'un kilomètre au bord de charrette pour des accouchements.

L'ouverture de Trois nouvelles maternités dans ces zones est nécessaire pour combler à la fois les gaps en termes de couverture géographique et démographique.

Tableau n° 13 : Situation de l'accès à une maternité

ZONE	NB TOTAL DE VILLAGES	NB DE VILLAGES AYANT ACCES	% VILLAGE AYANT ACCES	POP TOT	POP AYANT ACCES	% POP AYANT ACCES
Diawar	5	1	20%	4 777	2 477	52%
Kassack Nord	2	2	100%	2 105	2 105	100%
Kassack Sud	7	2	29%	2 517	1 541	61%
Ndiatène	6	2	33%	4 119	3 203	78%
Pakh	10	0	0%	2 360	-	0%
Ronkh	2	2	100%	4 669	4 669	100%
Thiagar	7	0	0%	2 672	-	0%
TOTAL CR	39	9	23%	23 219	13 995	60%

Source : ARD de Saint-Louis

4.3. Situation de la qualité

- ***L'insuffisance de personnels de santé qualifiés et d'équipements sanitaires modernes***

Ronkh accuse un déficit de personnels de santé qualifiés au niveau de chaque poste de santé où l'on compte pratiquement qu'une seule personne compétente qui s'avère être l'Infirmier Chef de Poste (ICP) alors que les normes de l'OMS préconise au moins la présence de deux personnes compétentes. En outre, les postes de santé bien qu'elles soient tous fonctionnels connaissent un déficit d'équipements sanitaires modernes. En effet, ces derniers restent confrontés à des problèmes d'espaces avec des salles exiguës et sont dans un état de délabrement avancé qui nécessite des réhabilitations.

Les prestations offertes par les services sanitaires concernent pour la plupart les premiers soins, les CPN et les accouchements, les consultations générales, la santé maternelle et infantile.

4.4. Bilan épidémiologique

- ***Des efforts consentis pour la lutte contre le paludisme qui laissent la place aux maladies hydriques***

Le bilan épidémiologique de la CR révèle l'existence de plusieurs maladies dont les plus fréquentes sont la diarrhée, le paludisme et la bilharziose. À ce niveau, des efforts sont notés en ce qui concerne

la lutte contre le paludisme grâce notamment au concours du Plan National de Lutte contre le Paludisme. La présence des maladies hydriques à l'instar de la bilharziose s'explique en grande partie par l'usage des eaux du fleuve.

4.5. Situation sur la gestion

- ***Des comités de gestion à appuyer davantage***

Des comités de gestion existent et sont régulièrement renouvelés. Ils participent à l'entretien et la gestion des infrastructures ; mais leurs moyens sont très limités pour prendre en charge les coûts élevés, souvent liés à des réfections de mûr ou de toiture, de reprise de peinture, de renouvellement de matériel etc. Afin de maintenir en très bon état ces infrastructures et quelque soit leur durée de vie, le conseil rural doit consentir des efforts pour mettre les moyens nécessaires estimés à 5% de leur coût par an soit 3 000 000 F CFA pour un poste de santé.

Atouts, contraintes et perspectives

Parmi les acquis notés on peut citer :

- ✓ La forte présence de partenaires ;
- ✓ Le dynamisme des comités de santé ;
- ✓ L'appui régulier du conseil rural en médicaments.

Certaines faiblesses ou contraintes sont soulevées :

- ✓ L'inaccessibilité des villages abritant les infrastructures surtout en saison des pluies ;
- ✓ La faible capacité d'accueil et d'offre de service du poste de santé de Ronkh face à la forte demande ;
- ✓ Faible motivation du personnel communautaire ;
- ✓ Difficulté dans l'évacuation des malades (absence d'ambulance dans toute la communauté rurale);
- ✓ La vétusté des infrastructures.

V- ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT

5.1. L'accès à l'eau potable

En considérant le projet de la zone sud comme effectif, le taux d'accès à l'eau potable dans la communauté rurale est de 93% grâce au partenariat dynamique avec Commercy et Rezé. Actuellement, seuls 8 hameaux (dont certains devraient être déplacés), renfermant 7% de la population, n'ont pas encore accès à l'eau potable.

Cependant, on note des problèmes portant sur la qualité de l'eau à Thiagar (infrastructure obsolète), à Diawar et à Kheune (prise d'eau du fleuve en zone boueuse pas assez profonde) et sur la quantité à Ronkh (faiblesse de la capacité de l'infrastructure) suite à l'accroissement de la population et du bétail.

Ronkh pourrait être une communauté rurale qui fait l'exception au Sénégal si on arrivait à donner de l'eau potable aux 8 hameaux restants et à réhabiliter les infrastructures de Thiagar, Diawar et Ronkh.

Cependant, les comités de gestion ont besoin d'être accompagnés pour les amener à une meilleure collaboration avec le conseil rural et à une amélioration de la transparence dans la gestion.

Tableau n°14 : Synthèse des atouts et contraintes du sous secteur de l'eau

Forces/Atouts	Contraintes/Faiblesses
• Existence de sources d'eau potable • Un nombre important d'infrastructures hydrauliques (8 stations de potabilisation dont celui de Thiagar devenu vétuste) soit un taux d'accès de 84% et qui sera à 93% si le projet eau zone sud se termine. • Toutes les grandes agglomérations ont un point d'accès à l'eau potable à l'exception de Thiagar avec 635 BP et 84 BF/BC • PLHA en cours d'élaboration	• La zone du goudron et la zone sud n'ont pas accès à l'eau potable • Défaut de gestion et d'entretien des infrastructures à l'exception de la station de Ndiatène • Personnel technique peu qualifiée et insoucieux de la qualité de l'eau • Augmentation de la demande dans les gros villages comme Ronkh, Diawar etc • Non-respect des normes OMS de production d'eau potable • Coût élevé des factures d'eau, ce qui fait plusieurs BP sont fermées.

Source ARD SL

5.2. L'accès aux services d'assainissement

L'existence de latrines modernes est identifiée dans seulement 9 villages sur 35 soit (25%) auprès de quelques ménages. Le taux est également faible pour les lieux publics (écoles, cases de santé, etc.). C'est pourquoi la demande forte exprimée par les populations pour disposer de latrines modernes, s'explique par la présence de stations de traitement d'eaux du fleuve.

Par ailleurs, la nature des sols (argileux) caractérisés par leur faible capacité d'infiltration ne cesse de faire ressurgir les problèmes d'évacuation des eaux pluviales. En effet, les populations gardent en souvenir les déplacements de villages suite à des inondations (Ronkh, Ndiatène et Lougue Deymis

plus récemment), et ont manifesté leur intérêt à développer des projets de protection et/ou d'évacuation des eaux de pluie. Cependant en pensant aux difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du projet d'aménagement des rues de Ndiatène, il importe de le terminer d'abord afin de capitaliser cette expérience avant de la généraliser.

Tableau n°15 : Synthèse des atouts et contraintes de l'accès aux services d'assainissement

Forces/Atouts	Contraintes/Faiblesses
• Engagement de partenaires publics et privés à soutenir des initiatives dans le secteur • Population prête à cofinancer le projet de construction des latrines • Population prête à payer le coût de vidange des fosses septiques	• Absence de système d'assainissement commun et de réseau d'assainissement • Faible niveau d'équipement des villages en latrines à l'exception de Thiagar qui est à un taux d'accès de 100% • Sols allomorphes et peu perméables • Nappes phréatiques peu profondes • Absence de dispositif de vidange des fosses septiques et des boues de vanne • Modèles de latrines peu adaptés aux conditions du sol • Faible drainage des eaux de pluie • Blocages culturels de certains groupes ethniques par rapport à l'usage des latrines

Source ARD SL

5. 3. Amélioration de l'hygiène publique et du cadre de vie

Dans le cadre de la salubrité, deux projets d'évacuation des ordures ont été financés par l'OMCI. Celui de Ndiatène marche à merveille alors que celui de Ronkh est en cours de redynamisation. Cependant, de nombreuses demandes ont été enregistrées dans ce domaine, et celles émanant des gros villages méritent d'être examinées.

Tableau n°16 : Synthèse des atouts et contraintes

Forces/Atouts	Contraintes/Faiblesses
• Existence d'un système de gestion qui fonctionne bien à Ndiatène • Existence d'un tissu organisationnel capable de prendre en charge la question (ASC, CVD, GPF…)	• Absence d'un service de nettoiement et de gestion des ordures ménagères (seul le village de Ndiatène bénéficie d'un système de nettoiement fonctionnel) • Prolifération de dépotoirs sauvages • Manque de sensibilisation des citoyens sur l'amélioration du cadre de vie et la gestion des ordures ménagère

VI – JEUNESSE, SPORT, LOISIRS ET CULTURE

6.1 Jeunesse, sport, loisirs

6.1.1. Les jeunes

Les jeunes âgés de moins 35 ans représentent la couche la plus importante de la population (58%). A l'instar du pays, cette catégorie reste la plus confrontée à des problèmes liés à leur formation et insertion professionnelles, à la pratique sportive, culturelle, etc.

Les jeunes constituent une dynamique associative importante da la CR de Ronkh. Ils sont regroupés en 22 ASC dont 12 avec récépissé, GIE et Associations villageoises. On retrouve pratiquement au niveau de chaque village une ASC. A l'heure actuelle, les ASC demeurent un espace de convivialité, d'épanouissement, de renforcement de capacités et de participation au développement du territoire local. En outre, elles constituent des espaces d'animation des zones à travers les Navétanes et l'organisation d'autres compétitions telles que celle généralisée dans toutes les collectivités locales à savoir la coupe du PCR.

Les problèmes de ce secteur sont relatifs à l'inexistence de stade dans la CR. En effet, seules des aires de jeux non aménagées pour la plupart restent les lieux de pratique du sport. Le football demeure la principale activité sportive pratiquée dans la CR accompagnée de quelques séances de lutte organisées surtout durant l'hivernage et au moment des récoltes.

En matière de loisirs, la CR ne dispose pas de politique définie dans ce domaine même si quelques actions sporadiques menées par des privés sont notées dans la zone.

Malgré cette photo de la jeunesse, elle reste confrontée à des problèmes très importants freinant son épanouissement, sa participation réelle au développement de la CR. Il s'agit de :

- ✓ l'inexistence de lieu de formation professionnelle,
- ✓ le problème de leadership dans les associations,
- ✓ le faible accès à la terre des jeunes,
- ✓ les difficultés liées à l'accès à l'emploi,
- ✓ les difficultés liées à l'accès au crédit,
- ✓ le déficit d'infrastructures sportives,
- ✓ le faible accès aux instances de décisions,
- ✓ l'inexistence d'encadrement des jeunes.

Perspectives:

- Renforcer les capacités des jeunes dans plusieurs domaines
- Améliorer l'accès des jeunes à la terre et aux instances de décision
- Améliorer l'accès des jeunes à l'emploi

SPORTS – LOISIRS

- Mettre en place des infrastructures sportives
- Décentraliser l'encadrement au niveau des CR
- Adopter une politique de loisirs au niveau de la CR

5.2. Culture

Parent pauvre des différentes compétences transférées, la culture demeure l'élément de base important dans la vie de l'individu se définissant comme ce qui reste après que l'on est tout oublié d'où son importance

Elle est confinée dans la communauté rurale de Ronkh à l'organisation sporadique de manifestations culturelles servant en même temps d'activités lucratives et de loisirs. La CR dispose de patrimoine culturel riche à inventorier et à mettre en valeur.

La culture est confrontée aux problèmes suivants :

- ✓ non maîtrise de la valeur de la culture par les populations et surtout des politiques,
- ✓ non identification du patrimoine culturel de la CR,
- ✓ inexistence d'infrastructures culturelles,
- ✓ inexistence d'encadreur culturel dans la CR.

Perspectives :

- ➢ Adopter une politique culturelle
- ➢ Mettre en place des infrastructures culturelles dans la CR

VII- GENRE, EQUITE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

La communauté rurale de Ronkh reste une contrée très fortement ancrée aux valeurs traditionnelles. Jusqu'à un passé récent, les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap se distinguaient par leur absence aux instances de décision.

Ces groupes défavorisés demeurent également confrontés à un problème d'accès au foncier. Les pouvoirs de décision étaient du ressort exclusif des aînés qui d'ailleurs détenaient l'essentiel des terres alors que les femmes représentent 54% de la population totale de la CR de Ronkh. En outre, les couches vulnérables bénéficient d'une très faible prise en charge dans les actions et la politique menée par le conseil rural. Seuls, les handicapés et la jeunesse sont appuyés par ce dernier.

Mais, depuis 2000, la gouvernance locale est en train de subir des mutations avec une implication et une participation timide de ces couches vulnérables dans la gestion des affaires locales avec une présence de (05) femmes soit une représentativité de 11% au sein du CR. Cependant, ces dernières n'occupent aucun poste dans le bureau du CR et ne dirigent non plus aucune commission.

Parallèlement, au niveau de la société civile on note une très forte dynamique associative pour ces couches sociales : 22 ASC dont 12 avec récépissé, une Association communautaire des handicapés et 83 GPF regroupés autour d'une Fédération communautaire. En général, elles s'activent dans des activités relatives au petit commerce, à l'agriculture et la transformation (riz blanc), la tontine, le sport et les loisirs (organisation tournois de lutte, navétanes), la mobilisation sociale, etc.

Au demeurant, les problèmes auxquels sont confrontés ces groupes vulnérables concernent principalement : le manque de financement, le manque de formation, l'accès à la terre et une faible représentativité dans les instances de gestion communautaire.

Par ailleurs, ces couches dites vulnérables ne bénéficient d'aucun appui des partenaires au développement.

7.1. Situation des femmes

La place et le rôle de la femme au sein de la famille et de la communauté ne se traduisent pas souvent par son positionnement et sa participation à la prise de décisions au sein de la collectivité locale, somme toute sa marque sur le fonctionnement de la collectivité locale et l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Malgré cela, elles ont peu d'accès à la terre et cinq seulement parmi elles font partie du conseil rural composé de 44 Conseillers soit une représentativité de 11%.

Sur le plan éducatif, des efforts ont été consentis grâce aux appuis du CR et de ses partenaires. Ainsi, par le biais d'une forte sensibilisation sur les avantages et inconvénients de la scolarisation de la fille, le TBS chez les filles est actuellement de 46,66%.

Au niveau de la santé, il ressort que des efforts sont à fournir dans le domaine de la santé de la reproduction des femmes même si la zone ne connaît pas de maladie particulière aux femmes. En effet, l'accès aux structures de santé devant servir de lieu d'offres des services de CPN et CPON, de PF etc. reste faible : 9 villages sur 39 ont accès aux 03 postes de santé tandis que 10 villages sur 39 ont accès aux maternités dans la CR (rayon 1 km).

Sur le plan de l'accès à l'eau potable, avec 635 bornes fontaines privées, 84 bornes publiques et 8 stations de pompage , la CR de Ronkh connaît une bonne couverture en eau potable, sauf dans les zones de Kassack Sud, Pakh et Thiagar où les femmes restent confrontées à des problèmes de corvée d'eau d'autant plus que l'eau potable est plus garantie dans les stations à pompage.

Sur le plan économique, on constate quelques problèmes auxquels sont confrontées les femmes :

- ✓ la prédominance des activités et des problèmes de la reproduction recrue à cause du faible développement de la santé de la reproduction dans la CR,
- ✓ la surcharge des travaux domestiques,
- ✓ leur faible capacité de leading des organisations,
- ✓ leur manque de formation qui accentue la gestion informelle de leurs activités,
- ✓ la dotation insuffisante en équipements d'allégement des travaux de la femme,
- ✓ l'absence de cadre d'échanges, de concertation et de perfectionnement approprié,
- ✓ les difficultés d'accès à la terre avec l'affectation dans les meilleurs cas de petites superficies,
- ✓ les difficultés d'accès au crédit, une seule mutuelle étant presque la plus rayonnante dans la CR.

Perspectives :

- ➢ Renforcer les capacités des femmes
- ➢ Améliorer l'accès des femmes à la terre et aux intrants
- ➢ Améliorer l'accès des femmes en équipement et au crédit

VIII- ENVIRONNEMENT ET GESTION DU CADRE DE VIE

8.1. Environnement et gestion des ressources naturelles

La CR de Ronkh est essentiellement constituée de zones de terroir, d'une forêt classée, du domaine protégé qui relève de la gestion de la CL et des zones cynégétique. Ces espaces naturels d'intérêt forestier n'échappent pas aux difficultés liées à la dégradation des ressources naturelles.

Tableau n°17 : Synthèse des atouts et contraintes dans le secteur de l'environnement

Forces/Atouts	Contraintes/Faiblesses
• Mise en œuvre de programme par la Région et les partenaires au développement • Mise en œuvre de projets de gestion de l'Environnement et des ressources naturelles par les villages et les OCB (projet COMPACT) • Existence d'un encadrement technique	• Variation climatique annuelle et journalière relativement importante allant jusqu'à 15° • Importance des vents et de l'érosion éolienne • Risques d'inondation et d'enclavement dus à des sols argileux compact, peu perméables et à topographie plane, • Déforestation • Prolifération des plantes envahissantes comme le typha • Contamination des cours d'eau par les produits phytosanitaire • Prolifération du mollusque vecteur de la bilharziose • Pratique de pêche avec des filets non réglementaires • Pollutions liées à la production (acidification des sols, déchets des rizeries…)

Source ARD SL

8.2. Risques et catastrophes naturelles

Les profondes mutations enregistrées au niveau de l'environnement ont rendu la communauté rurale de Ronkh très vulnérable face aux risques et catastrophes naturels qui constituent des facteurs amplificateurs de la pauvreté.

La rareté des pluies, les actions anthropiques sur la nature combinées à la très forte pression foncière ont fini de contribuer à la disparition progressive du couvert végétal dans la communauté rurale, rendant de fait l'écosystème fragile et la fréquence de la poussière pendant une bonne partie de l'année.

En général, l'essentiel de la communauté rurale se trouve dans des zones inondables. Raison pour laquelle les inondations dues ces dernières années à la proximité du fleuve et la remontée des eaux pendant la crue ont constitué le principal motif du déplacement en 1998, du tiers (1/3) des villages jouxtant le littoral (les plus peuplés parmi lesquels le village de Ronkh, chef-lieu de CR). D'ailleurs, durant l'hivernage passé, les eaux de pluie ont détruit près de 80% des habitations en banco qui représentent 40% de l'habitat. En outre, la majeure partie des superficies emblavées dans la communauté rurale sont endommagées durant la saison des pluies particulièrement l'année écoulée ; dans le seul village de Ronkh, sur les 3 000 ha mis en valeur, 1 600 ha ont été détruites par la pluie. Conséquences, la majeure partie des ménages ont vu leur production baissée entraînant des pertes importantes de revenus dans une zone où l'activité agricole demeure le principal levier de l'économie locale.

L'utilisation de pesticides dans les activités agricoles constitue également une réelle menace pour la santé communautaire, en ce sens que les eaux de drain sont souvent rejetées au niveau des canaux principaux d'irrigation où les populations riveraines viennent faire le lavage et leur linge.

La menace aviaire est aussi très pesante sur les activités agricoles du fait de la proximité du fleuve et la présence du bras du lac de Guiers qui servent de point d'eau pour les oiseaux. Les moyens de lutte préconisés par les populations et services techniques compétents sont rudimentaires et très limités et ne permettent pas d'enrayer les effets néfastes sur la production.

IX- ECONOMIE LOCALE

Toute l'économie locale est organisée autour de l'agriculture qui génère plus de 60% des richesses créées. Avec l'élevage en seconde position, ce secteur fait valoir à la CR un tissu primaire assez dense servant de terreau à d'importantes activités de transformation des produits agricoles et de commerce au niveau régional, national et transfrontalière.

La riziculture constitue l'activité économique phare qui justifie la constitution progressive d'un tissu de PME spécialisées dans des prestations de services sur toute la chaîne de production agricole (ventes et distribution de semences, façon culturales, récoltes, transformation). Le nombre importants de GIE organisés en unions dans la CR témoigne du dynamisme du monde paysan mais surtout de l'ancrage du celui-ci dans une culture associative.

Les activités artisanales s'insèrent parfaitement dans cette mouvance de production agricole à travers essentiellement le transport et le commerce caractérisé par une forte présence des femmes. La pêche mise en otage depuis l'avènement du barrage se cherche et doit surtout sa survie à des activités d'exploitation destinée à l'autoconsommation et à la demande du marché local.

9.1. Le secteur primaire

Des dynamiques filières qui émergent dans les secteurs économiques mais qui restent plus manifeste dans les systèmes de production agricole

9.1.1. L'Agriculture

- ***Une hégémonie du riz qui semble ralentir la dynamique de diversification agricole***

Avec une production estimée à 199 000 tonnes en 2008/2009, la riziculture occupe 99% des superficies aménagées et reste le moteur de l'économie locale. La pratique agricole sur d'autres spéculations reste marginale et concerne la tomate, le gombo et la patate douce sur une superficie totale dépassant à peine les 200ha**.**

Les performances agricoles autour de la riziculture tiennent surtout à l'importance des investissements structurants dans le secteur et la présence nettement visible de l'État à travers différents programmes pilotés par la SAED sur financement de la Banque Mondiale, de la coopération coréenne (KOIKA), de la KFW et la Caisse française de coopération.

La CR montre ainsi une dynamique de production ascendante et plus soutenu depuis le lancement de la GOANA qui a facilité l'accès à certains facteurs de production sensiblement subventionnés (aménagements, semences, motopompes, implication des producteurs dans la distribution).

Avec le riz, les rendements moyens sont autour de 6 t/ha avec des pointes qui peuvent dépasser les 7t/ha.

- ***La terre et l'eau, des facteurs de production encore difficiles d'accès pour les jeunes et les femmes***

Malgré leur présence remarquée dans toute la chaîne de production agricole, les jeunes et les femmes bénéficient d'une faible part sur les terres affectées. Les disponibilités dans les grands aménagements transférés sont loin de couvrir les besoins de la population active et poussent à des stratégies alternatives à travers des aménagements privés villageois ou individuels.

Cependant, l'insuffisance des moyens de mise en œuvre ne permet pas d'aménager des superficies importantes ; les producteurs ne peuvent aller au-delà de 5 km à partir des canaux primaires de la SAED ou des canaux secondaires.

L'extension des aménagements reste ainsi tributaire de la disponibilité de l'eau qui nécessite des investissements qui sont hors de portée des producteurs et surtout pour les jeunes et les femmes.

Tableau n°18 : Etat des aménagements de la CR de Ronkh

Type aménagement	Superficies aménagées (ha)
Grand Aménagement Transféré (GAT)	9 014
Aménagement Intermédiaire (AI)	-
Périmètre Irrigué Villageois (PIV)	2 804
Périmètre Irrigué Privé (PIP)	16 746
Total	**28 563**

Source : Délégation de Dagana (SAED)

- ***Des capacités organisationnelles et un savoir-faire qui ne demandent qu'à être davantage valorisés***

Le long compagnonnage avec les structures d'encadrement et autres organismes d'appui a favorisé l'émergence d'un tissu associatif très dense sur toute la chaîne de production. Cette dynamique organisationnelle qui s'offre comme moyen d'accéder à certains facteurs de production tels que la terre, le crédit, etc., crée aussi pour les populations un espace d'affirmation de solidarités autour d'intérêts communs.

Ainsi, les producteurs organisés en GIE et en Sections Villageoises sont porteurs d'un mouvement associatif à travers 3 Unions qui se sont fédérées et se sont affirmées comme une véritable force paysanne face à l'État et aux partenaires techniques et financiers. Il s'agit de :

- L'union de Mboundoum qui regroupe les villages de Diawar, Ronkh, Kheune, Boundoum Est et Wassoul
- L'union de Thiagar qui regroupe les villages de thiagar, Ndiatène, khor, kher
- L'union de Kassack qui regroupe les villages de Kassack Sud, kassack Nord, Nadiel 1, Nadiel 2

Ces Unions assurent la gestion des grands aménagements transférés et facilitent l'accès aux intrants et d'autres services. Elles servent aussi de point de passage pour la mise en œuvre d'activités d'appui conseil et de renforcement de capacités des producteurs.

Dans le même temps, les initiatives privées en matière d'aménagements ont réussi gagner une bonne place dans le système de production agricole avec la mise à profit de la présence de certains partenaires qui offrent des crédits de campagne, des intrants et des prestations de services. Il s'agit entre autres de la CNCAS, de l'ASSESCAW, de la MEC Delta, du GIE Coumba Nor Thiam (CNT) de Iba SALL et du GIE Deltagrisol.

Ainsi, avec le niveau d'expertise technique acquis par les producteurs ajouté à leur forte dynamique organisationnelle, la CR ne manque pas d'atouts pour booster son développement.

Cependant, elle doit d'abord surmonter certaines contraintes récurrentes qui s'offrent comme autant de défis à relever :

- ✓ Difficultés liées à la vente du riz (instabilité du prix, manque de régulation du marché, mévente)
- ✓ Faible marge de manœuvre des producteurs sur le système bancaire
- ✓ Insuffisance des pistes de production
- ✓ Insuffisance d'infrastructures de stockage
- ✓ Fluctuation des coûts de transport sur le paddy
- ✓ Risques d'inondation
- ✓ Inexistence d'un système de drainage adéquat
- ✓ Invasion des oiseaux

9.1.2. L'élevage

- ***Une forme d'élevage encore très ancrée dans les traditions***

Domaine de prédilection des Peulhs, l'élevage constitue une source importante de revenus pour les ménages. Avec un cheptel très diversifié composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, d'asins et de volaille, ce secteur serait comptable d'au moins 15% des richesses créées dans l'économie locale.

Cependant, l'élevage peulh reste encore mis en otage par son inertie face à des innovations. Il reste marqué par la persistance de considérations culturelles faisant de l'activité d'élevage un moyen d'affirmation d'un certain rang social plutôt qu'une une activité économique soumises aux règles de la productivité et de la compétitivité.

La professionnalisation du secteur demeure un défi de taille dont la prise en charge passe par le relèvement du niveau organisationnel des éleveurs surtout traditionnels, le renforcement de leur capacité sur des techniques et systèmes d'exploitation plus rentables, l'organisation et renforcement des relations de partenariat avec le secteur agricole.

Tableau n°19 : Composition du cheptel

ESPECES	2010
Ovins	22 000
Caprins	20 000
Bovins	18 000
Equins	3000
Asins	800
Volaille	15 000

Source : Enquêtes ARD pour l'élaboration du PLD de la CR 2010-2015

- ***De réelles marges de progression qui s'offrent avec l'élevage intensif***

Avec la présence de sources d'eaux pérennes (fleuve Sénégal et ses défluents), le potentiel en sous-produits rizicoles et la proximité de grands marchés (grands centres urbains comme Rosso Sénégal et Mauritanie, Richard-Toll et Saint-Louis), la CR dispose de réels atouts pour imprimer des performances plus soutenues au sous-secteur de l'élevage. La forte demande en viande, en produits laitiers et dérivés sur les marchés urbains recommande un type d'élevage orienté vers des systèmes d'exploitation plus intensifs. L'ouverture sur les nouvelles innovations technologiques et

managériales devrait garantir au secteur un bel avenir notamment en matière d'amélioration des races locales et des stratégies de sécurisation de l'alimentation et de la santé animale.

- ***Un énorme potentiel qui risque d'être compromis***

Avec tous les atouts qu'on lui reconnaît, l'élevage éprouve encore du mal à s'affirmer comme véritable filière pourvoyeuse d'emplois et de richesses à l'image de l'agriculture. L'accompagnement du secteur par les pouvoirs publics devrait être davantage renforcés afin de libérer celui-ci des certaines contraintes récurrentes qui ralentissent son élan, notamment :

- ✓ la persistance de certaines pathologies animales liées à la consommation de l'eau de fleuve fortement infestée par les résidus de pesticides,
- ✓ l'insuffisance des parcs de vaccination,
- ✓ l'inexistence de dépôts vétérinaires
- ✓ les difficultés d'accès à la paille de riz,
- ✓ l'insuffisance des espaces pastoraux,
- ✓ l'inexistence de magasins de vente d'aliments de bétail,
- ✓ la non maîtrise de l'hydraulique pastorale dans la partie Sud
- ✓ les difficultés d'accès au crédit.

9.1.3. La pêche continentale

- ***Un secteur en perte de vitesse mais peut retrouver ses forces à travers la pisciculture***

Jadis très florissant et solidement ancrée dans les traditions, la pêche occupe aujourd'hui une faible place dans l'économie locale. Elle est presque devenue une activité familiale destinée à satisfaire les besoins d'autoconsommation.

Les rares pêcheurs professionnels implantés pour l'essentiel dans la partie Nord de la communauté rurale semblent à la quête d'activités de reconversion. L'activité reste caractérisée par la vétusté du parc piroguier et équipements.

Malgré, l'absence de statistiques fiables, les populations constatent unanimement la baisse des prises d'années en années ainsi que la raréfaction de certaines espèces de poissons. Cette situation semble découler de :

- L'instabilité du régime du fleuve du fait des barrages et induisant la détérioration des écosystèmes
- Le rejet d'éléments toxiques dans les sources d'eau
- L'envahissement des plantes aquatiques restreignant les points de débarquement des prises
- l'enclavement de beaucoup de sites de débarquement ;
- l'inexistence de politique de crédit de promotion de l'activité
- un déficit en encadrement pour l'administration du secteur.

Les efforts à faire pour la relance du secteur devront surtout s'orienter vers renouvellement de la ressource à travers le développement de bassins piscicoles dans certains points d'eau. Cela requiert un appui technique ciblé de la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche continentale qui dispose d'un service relai établi à Richard Toll.

9.2. Le tourisme

Un secteur extraverti qui ne profite guère à l'économie locale

Les afflux de touristes sont notés durant la saison de chasse, notamment au niveau des deux zones amodiées. La contribution du tourisme dans l'économie locale reste faible en raison entre autres de l'inexistence d'infrastructures d'accueil. La commune voisine de Richard Toll tire plus d'opportunités de l'activité grâce à son portefeuille d'infrastructures et d'équipements hôteliers.

Cependant, la communauté dispose de réels atouts pour promouvoir l'activité touristique notamment :

- La proximité avec la ville de Saint Louis qui dispose de l'aéroport international de Bango
- Un climat doux avec des températures modérées
- L'existence de zones d'intérêt cynégétique dans l'axe Diawar Kassack et dans la partie ouest du lac de Guiers
- La proximité avec le parc national des oiseaux de Djoudj de renommée mondiale

La mise à profit de ces atouts requiert la levée des contraintes qui entravent le développement de l'activité telles que :

- L'inexistence de politiques coordonnées d'aménagement touristique

- La faiblesse du débit du fleuve Sénégal entraînant des problèmes de navigabilité du fleuve
- La faible valorisation du patrimoine culturel local

9.3. Le secteur informel

9.3.1. L'artisanat

Un secteur laissé à son propre sort

Le sous-secteur artisanal est dominé par l'informel. L'artisanat de production demeure le plus représentatif des corps de métiers. La communauté rurale compte des ateliers de menuiseries métalliques, de tailleurs, de vulcanisateurs, de menuisiers bois. La plupart des ateliers se trouve dans l'axe Nord plus peuplé et où l'activité productive est plus développée. En effet, ce type d'artisanat est à corréler avec les besoins d'entretien et de réparation du matériel agricole. L'artisanat d'art et l'artisanat de service connaissent toutefois un certain essor avec le développement des activités économiques, notamment l'agriculture et le tourisme. L'artisanat d'art se fonde sur le tissage de nattes à partir de **sporobolus**, plantes se développant au bord du delta du fleuve.

Beaucoup d'actifs, notamment les femmes et les jeunes s'investissent dans l'artisanat. Cependant, rares sont ceux qui sont membres de la chambre régionale des arts et métiers de Saint Louis. En dépit de réelles potentialités, le sous-secteur souffre de manque d'organisation et de l'inexistence d'appuis tant techniques que financiers.

Les contraintes de l'artisanat dans la communauté rurale relèvent surtout :

- ✓ de l'insuffisance de formation,
- ✓ des faibles capacités organisationnelles
- ✓ des difficultés de financement
- ✓ de l'absence de partenaires techniques et financiers
- ✓ du faible niveau d'équipements

9.3.2. Le commerce

L'activité commerciale est développée grâce aux activités de production agricole ainsi que la position géographique de la CR de zone frontalière avec la république de Mauritanie. Les infrastructures commerciales sont constituées de boutiques villageoises et de marchés permanents de fortune dans tous les grands villages de la communauté rurale. Les localités les plus pourvues en boutiques sont celles de Ronkh, Diawar, et Ndiatène. Les marchés permanents sont constitués d'étals et aucune construction de halle ou de souk n'est notée.

Les produits commercialisés dans les marchés sont pour l'essentiel des produits agricoles, des légumes, condiments et poissons congelés. Des produits manufacturés sont disponibles dans les boutiques communautaires. L'approvisionnement se fait dans les grands centres urbains tels que Rosso Sénégal et Richard Toll ainsi que les produits de la contrebande venant de la Mauritanie. Le sous-secteur est occupé en majorité par des détaillants ; il n'y a ni grossiste ni demi-grossistes implantés dans la CR.

Les contraintes du commerce sont liées à l'enclavement de la CR, le développement de la contrebande, l'inexistence d'un grand marché communautaire et le manque de foirail pour la vente de bétail.

L'enclavement de la CR rend difficile l'accès aux zones de production et par suite la commercialisation des productions. La contrebande transfrontalière inonde le marché de produits de moindres coûts entravant des difficultés d'écoulement de la production nationale.

9.3.3. La petite industrie

La petite agro-industrie est relativement développée dans la CR avec l'existence de rizeries, de mini rizeries et de moulins à mil. Les plus importantes rizeries sont implantées dans les localités de Ronkh, Diawar et de Thiagar. Toutes les autres localités, de taille relativement importante au niveau de la population, disposent de minirizeries, notamment Ndiatène, Pakh, etc. Ces petites unités industrielles ne fournissent pas la qualité de brisure adéquate en vue de faciliter la commercialisation de la production rizicole. Par ailleurs, des équipements d'appui à la production sont également disponibles dans la CR, notamment des moulins à mil, des moissonneuses batteuses, etc.

9.4. Les services financiers

L'intermédiation financière est principalement assurée par la Mutuelle d'Epargne et de Crédit MEC DELTA. Implantée dans la communauté rurale de Ronkh depuis 1992, cette dernière polarise la plupart des villages de la CR. Les sociétaires sont aussi constitués de personnes physiques que d'organisations locales (GIE, GPF, etc.). Les crédits octroyés sont le crédit agricole et le fonds de

roulement. D'autres Institutions de Microfinance polarisent des villages de la communauté rurale. Il s'agit de MEC AFER implantée à Saint Louis et la MEC WALOKOUDIO de Rosso Sénégal.

X- LES ACTEURS LOCAUX

Ronkh ayant une très large culture de développement local, dispose de nombreux intervenants dans des domaines aussi variés que divers ; on compte l'État, son premier partenaire, les projets et programmes de développement et la coopération décentralisée car la collectivité locale est jumelée à deux villes françaises du nom de Commercy et Rezze.

À côté de ces partenaires, on note une société civile regroupant l'essentiel des acteurs locaux et structurée autour des Cadres de Concertation Locaux et d'OCB (OP, GPF Associations, GIE, comités de gestion, Dahiras, Sections villageoises).

Il s'agira dans ce chapitre de mettre en relief le cadre d'intervention et les types de réalisations de ces acteurs dans la collectivité locale, les types de relations entre partenaires et la communauté rurale, le dynamisme de ces acteurs et les difficultés nées de ces relations et secouant le développement local.

10.1. Le Conseil rural

Principale structure de pilotage du développement local, le conseil rural de Ronkh a été institué à l'issue des élections locales du 22 Mars 2009. Il est composé de 46 conseillers dont la répartition spatiale est relativement bonne avec cependant une légère faveur pour le village centre (10 conseillers, soit 05%) et quelques villages comme Wassoul, Thiagar, Ndiatène qui ont présenté chacun trois (3) conseillers. Du point de vue des activités socio professionnelles, la répartition des profils fait apparaître une prédominance des actifs du secteur primaire, hormis le secteur tertiaire représenté seulement par deux consultants soit (04%). L'agriculture constitue l'activité dominante en mobilisant les 74% des membres du conseil. Les 26% sont respectivement constitués d'éleveurs (10%), d'enseignants (04%), de ménagère (04%), de Caissière (02%), de sages-femmes (02%).
Par ailleurs, l'analyse de leurs profils révèle quelques insuffisances dont :

- **Une moyenne d'âge relativement élevée :** L'écrasante majorité des membres se situe dans la tranche d'âge de 35 à 60 ; soit 87% contre une faible proportion de jeunes qui représente 13%.

Un fort gap à résorber pour l'attente des objectifs de parité : Le niveau de représentation des femmes dans le conseil rural contraste avec les objectifs de parité poursuivis dans l'horizon 2015. Les femmes ne représentent qu'une faible proportion de 11% laissant ainsi un gap de plus de 80 points.

Un faible niveau d'instruction et d'expérience en matière de gouvernance locale pour la majorité des conseillers : La faiblesse du niveau d'instruction constitue l'une des contraintes majeures du conseil rural dans l'exercice de ses fonctions. On n'y trouve que 05% d'alphabétisés et 45% d'instruits répartis respectivement entre le niveau primaire (15%) le niveau Secondaire (17%), le niveau supérieur (13%) ; les 50% des membres restants étant analphabètes. S'ajoute à ce fort taux d'analphabétisme, le manque d'expériences des conseillers dans leurs missions respectives dû au faible degré d'ancienneté de certains membres. En effet, plus de 52% des conseillers en sont à leur premier mandat et par conséquent sont en attente de renforcement de capacités susceptible de les conférer une maîtrise de leurs responsabilités.

Les commissions du Conseil Rural

La communauté rurale de Ronkh dispose de 13 commissions. Au-delà des commissions centrées sur la gestion des compétences transférées, la structuration des commissions du CR témoigne d'une certaine originalité. On y retrouve une commission spéciale des conseillers techniques, une commission de promotion de la femme et de la petite enfance et une commission médiation et règlement de conflits.

Par ailleurs, la plupart des commissions sont relativement fonctionnelles avec des réunions régulières allant d'une fois par mois (10 commissions sur 13) à deux fois par mois (3 commissions).

La majorité d'entre elles dispose de plans d'action (9 commissions sur 13). Cela témoigne d'une volonté des commissions d'éviter toute forme de pilotage à vue et d'inscrire leurs actions en conformité avec les orientations du Conseil Rural dans leurs domaines respectifs de compétence. En effet, la gestion efficiente des compétences transférées dépend en grande partie de fonctionnalité et de la capacité d'actions des commissions techniques du Conseil Rural.

Toutefois, les commissions sont confrontées à un certain nombre de difficultés dont les plus pesantes sont : l'éloignement des lieux de résidence des membres, l'insuffisance d'équipements informatiques et logistiques pour mobiliser les membres des différentes commissions; une faible maitrise par les

membres des commissions de leurs rôles et responsabilités rendant compte d'une faible sensibilisation et d'une absence de renforcement de capacités dans ce domaine.

Dans ce sens un plan de renforcement des capacités des commissions du Conseil Rural pourra insister sur les aspects suivant :

- L'organisation de sessions de formation sur la décentralisation et la gestion des compétences transférées, en passation de marchés publics, en maitrise d'ouvrage, en fiscalité locale,
- L'appui en équipements informatiques et logistiques pour dynamiser le fonctionnement des services et des différentes commissions du Conseil.

Des outils de planification pour assurer le pilotage du développement local

La loi 96-07 du 22 Mars 1996 a consacré le transfert de la compétence « Planification » aux collectivités locales qui peuvent depuis lors, élaborer et mettre en œuvre leurs plans de développement local. Le décret 11-33 du 27 Décembre 1997 définit les modalités d'application de la compétence planification dans les collectivités locales.

Pour un pilotage optimal et maitrisé du développement local, la disponibilité d'outils de planification demeure un impératif pour les collectivités locales.

Concernant les outils de planification, aussi bien sectoriels et multisectoriels, la communauté rurale de Ronkh dispose d'un avantage certain par rapport à la grande majorité des collectivités locales sénégalaises. En effet, elle dispose tout autant d'un PLD (qui e est à sa dernière année), mais aussi d'un Plan Local pour l'Hydraulique et l'Assainissement (PLHA), d'un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS).

Des ressources humaines et matérielles à améliorer

Le conseil rural de Ronkh est assez fourni en moyens matériels et humains. La maison communautaire nouvellement construite sur financement de l'État, compte une salle de réunion et 05 bureaux. Elle est bien dotée en mobilier et matériel de bureau. Toutefois, le CR soufre d'une insuffisance des matériels informatiques avec seulement deux (02) ordinateurs fonctionnels. Laquelle situation est à l'origine de blocages conséquents dans l'exercice des missions de leurs Conseils et de leurs services.

Ainsi l'enjeu aujourd'hui est d'appuyer le Conseil Rural à rationaliser et satisfaire ses besoins en matériels mais également de les former dans l'utilisation de ces TIC.

Concernant les ressources humaines, le Conseil Rural dispose d'atouts certains comparativement à la plupart des conseils ruraux. En effet, le Conseil rural est appuyé dans son fonctionnement par un Assistant communautaire (de niveau Bac+2) et une recrutée locale qui intervient dans l'état civil. De même, on note la présence d'une femme de ménage, de gardiens et de chauffeurs. Ce qui témoigne d'un personnel assez suffisant pour une communauté rurale.

Faudrait-il noter également que le manque de personnel qualifié est dans une large mesure imputable à la législation organisant le fonctionnement des communautés rurales ; laquelle réglementation interdit le recrutement de personnel pris en charge par le budget.

Le dispositif de communication du Conseil Rural

Les stratégies et outils de communication internes et externes demeurent très importants pour la circulation de l'information au niveau des élus d'abord, ensuite, entre les élus et les populations mais aussi les partenaires au développement et les prestataires de services. Ils concourent à une gestion efficace des communautés rurales et facilitent la participation des administrés aux projets de développement.

Plusieurs outils de communications peuvent être généralement usités par les collectivités locales pour faciliter la communication entre les élus et entre les élus et le personnel de la collectivité locale. Il s'agit entre autres de l'internet, des panneaux d'affichages internes, des notes de services, de la communication téléphonique et du système de distribution de convocation. Ces outils sont en général les plus répandus dans la communication interne des collectivités.

De même pour fluidifier la communication entre le Conseil et les acteurs externes, ils existent un certain nombre de mediums de transmission d'information : panneaux d'affichage publics, supports médiatiques (journal et radios communautaires/municipales ou autres radios), internet, crieurs publics. L'objectif étant de toucher le plus large public en un temps record et ainsi donner aux uns et aux autres une clairvoyance sur la gestion de la communauté rurale et sur ses multiples activités et offres.

Parmi cette panoplie d'outils et de moyens disponibles, la communauté rurale de Ronkh en use quelques uns :

Tableau n°20 : Canaux de communication utilisé par le CR

Objets	Outils
1- Invitation de la population ou du conseil aux sessions	Convocation
2- Diffusion des délibérations du conseil	Procès verbaux et affichage
3- Publication sur les marchés lancés	Affichage et bouche à oreille
4- Sensibilisation et information des populations	Annonce radio et tournées villageoises
5- Recherche de partenaires	Rencontres périodiques avec les structures d'appui au développement

Source : Conseil rural de Ronkh

10.2. Le budget

L'analyse du budget permet de constater une insuffisance des moyens financiers de la communauté rurale. Le tableau ci-après met en relief l'évolution du budget de 2005 en 2010.

Tableau n°21 : Évolution du budget

Années	Budget prévisionnel				
	Fonctionnement	En %	Investissement	En %	Budget global
2005	75 030 437	21.49	274 155 423	78.51	349 185 860
2006	27 784 322	20.68	106 569 129	79.32	134 353 451
2007	-	-	-	-	-
2008	85 220 408	38.40	136 675 078	61.60	221 877 486
2009	-	-	-	-	-
2010	86 220 408	38.86	135 657 078	61.14	221 877 486

Source : Conseil rural de Ronkh

Entre 2005 et 2010, le budget de la communauté rurale est passé de **349 185 860 F CFA** à **221 877 486** F CFA, soit une baisse drastique de 61.52%, entrainant de fait une baisse des investissements à réaliser par le conseil rural de 78.5% à 61.14% en 2010.

A la lumière de ce tableau, il ressort que l'essentiel du budget de la communauté rurale de Ronkh est destiné à l'investissement avec respectivement plus de 78% pour 2005 et 2006 et environ 61% pour 2008 et 2010. Ce qui traduit une baisse de 20% durant la période 2005 – 2010.

L'analyse du budget permet également de distinguer que l'essentiel des recettes provient principalement des dotations versées par l'Etat (Fonds de Dotation de la Décentralisation et fonds de concours), des partenaires au développement (Projets, Programmes et la coopération décentralisée).

Les ressources locales sont composées essentiellement des impôts locaux, des taxes fiscales, produits domaniaux, produits de l'exploitation et produits divers. De 75 030 437 f CFA en 2005, les ressources propres de la communauté rurale sont passées à 86 220 408 f CFA en 2010, soit une légère hausse de 13% en six années. Cependant, il faut noter une certaine prépondérance des impôts locaux qui constituent environ 50% des ressources endogènes.

Le cadrage a aussi révélé que les populations de la CR ne s'acquittent pas du paiement la taxe rurale, raison pour laquelle le recouvrement de cet impôt est quasi nulle durant ces dernières années.

Par ailleurs, les investissements sont essentiellement consacrés aux secteurs sociaux notamment l'eau potable, la santé, l'hygiène et l'action sociale, jeunesse-sports et loisirs, l'aménagement rural et la voierie. De façon globale, les compétences transférées sont relativement bien prises en compte dans l'exécution du budget par le conseil rural et il faut noter que d'importants efforts sont faits particulièrement dans les secteurs de l'éducation et l'eau grâce surtout au concours des partenaires (projets, programmes et coopération décentralisée).

10.3. Les partenaires au développement

Le conseil rural de Ronkh compte une diversité de partenaires dont les plus en vue sont l'État, le PACR-VFS, le PNDL, la SAED, la CSS et le Plan Sénégal. La coopération décentralisée n'est pas en reste car la communauté rurale bénéficie d'importants financements des villes jumelles de Commercy et Rezze en France. Ces partenaires interviennent dans différents secteurs d'activités : santé, éducation, hydraulique et développement économique ; ils comptent de nombreuses réalisations à leur actif : aménagements hydro-agricoles, la maitrise de l'eau, la construction d'écoles et de salles de classe équipées, l'octroi de bourses scolaires, la maitrise du foncier, la réalisation de stations d'eau potable et réseau AEP, construction ou réhabilitation poste de santé et cases de santé,….

10.3.1. Les Services Techniques Déconcentrés (STD)

- ***Le Centre d'Appui au Développement Local***

Service de l'État le plus proche des CR, le CADL est chargé d'appuyer et de conseiller la communauté rurale, d'animer le développement local, d'appuyer et d'accompagner les OCB dans l'identification et la mise en œuvre d'initiatives de développement local et de procéder au lotissement. Il se distingue

par son manque de moyens logistiques qui ne lui permet pas de répondre de façon efficace aux sollicitations et préoccupations des populations locales.

- ***La Perception départementale de Dagana***

Elle fait office de comptable de la CR, veille au respect des règles et contrôle l'exécution du budget. Elle est un peu excentrée de Ronkh ce qui ne facilite pas les relations de travail et la diligence des opérations financières.

- ***Le Service des Eaux et Forêts de Richard Toll***

Il est chargé d'une part de veiller à l'exploitation judicieuse des ressources forestières et fauniques et d'autre part à favoriser la reconstitution des ressources. À cet effet, il entreprend plusieurs actions dont on peut citer entre autres : la création de pépinières villageoise et communautaire, le reboisement, la formation en gestion des ressources naturelles et le suivi des activités de chasse, notamment par une évaluation de la situation des zones amodiées. Cependant, il est confronté à une insuffisance de moyens logistiques pour pouvoir renforcer son intervention dans la communauté rurale. En effet, le sous-secteur ne reçoit pas aucun appui financier du conseil rural qui pourtant gère l'Environnement en tant que compétence transférée.

- ***Le Service Départemental du Développement Rural (SDDR)***

Il intervient essentiellement dans la maîtrise de l'eau, la politique d'intensification de l'agriculture, l'allégement des travaux champêtres avec la mécanisation de l'agriculture, la lutte contre le péril acridien. Certains de ces axes sont mis en œuvre par des structures telles que la SAED, l'ISRA, le Crédit agricole, l'ANCAR qui sont des structures relais du ministère de l'agriculture. En tant que maître d'œuvre délégué, la DRDR supervise l'exécution des tâches confiées à ces structures. La structure demeure confrontée aussi à des problèmes de moyens matériels et humains pour pouvoir répondre aux multiples et diverses sollicitations des producteurs de la zone.

Au chapitre des réalisations**,** on distingue des aménagements publics au profit des populations rurales et des subventions devant accompagner la mise en valeur de ces aménagements.

- ***L'Agence Régionale de développement (ARD)***

Elle apporte son appui technique à la communauté rurale de Ronkh dans le cadre du processus de réactualisation de son PLD. Elle accompagne également la collectivité locale dans le montage, la redynamisation et le renforcement de capacités du dispositif organisationnel de promotion du développement communautaire : les CVD et le CIVD.

En outre, à travers le PNDL piloté au niveau régional, l'ARD octroie des financements pour la réalisation d'infrastructures sociales de base principalement dans les volets de la santé, hydraulique et de l'éducation. Elle contribue à la formation des élus locaux dans les différents domaines de la décentralisation et la passation de marchés.

- ***Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS)***

Elle intervient dans la promotion des activités du secteur primaire, en particulier l'agriculture et l'élevage. Elle travaille avec tous les villages de la CR par le biais de son agence sise à Richard Toll. La CNCAS a octroyé des crédits de campagne pour l'acquisition d'intrants et de matériels agricoles dans le cadre du programme de relance de l'agriculture initiée par le gouvernement.

Sa politique de crédit a permis d'accompagner la production agricole locale. Cependant, depuis quelques années, on constate une diminution du volume de financement destiné aux OP, un retard dans la mise à disposition des crédits, un taux d'impayé relativement important.

De façon générale, le manque de moyens logistiques et humains de ces services techniques constitue le principal goulot d'étranglement pour un accompagnement et un appui-conseil efficace des SDE à la communauté rurale de Ronkh.

- ***La Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta (SAED)***

Elle constitue un partenaire stratégique de la CR de Ronkh. Elle a mis en place les grands aménagements hydro-agricoles dans une optique d'ancrer davantage la riziculture dans le Delta. Ces aménagements réalisés principalement dans les cuvettes de Boundoum, de Kassack, de Thiagar ont été transférés aux producteurs locaux. Les producteurs sont maintenant responsabilisés dans la gestion des aménagements à travers les unions locales. La SAED s'est mise davantage dans une position de contrôle à posteriori des actions, d'aménagements de nouveaux espaces ainsi que de réparations et d'entretien des stations de pompage et de drainage existants.

Le désengagement progressif de la SAED offre des possibilités d'autonomisation des producteurs. Seulement, les moyens locaux ne sont pas toujours suffisants pour des aménagements de grande envergure. L'Etat devrait accompagner davantage les aménagements d'autant que l'agriculture n'est pas une compétence transférée.

10.3.2. L'autorité administrative : Le Sous-préfet

Le Sous-préfet assure le contrôle à postériorité des principales décisions de l'organe de délibération. Il appuie le conseil rural dans le recouvrement de la taxe rurale et est chargé d'approuver le budget,

les mandatements adressés à la Perception départementale et les documents de planification de la communauté rurale.

Le Sous-préfet entretient en général de bonnes relations avec la CR. Toutefois, les élus estiment que la communication entre les deux parties doit être renforcée pour permettre au conseil rural de pouvoir participer de façon régulière au Comité Local de Développement convoqué par le sous-préfet.

10.3.3. La Société civile locale

On distingue principalement les Organisations communautaires de Base (OCB) dont les plus en vue demeurent les Associations sportives et culturelles (ASC), les Foyers des jeunes, les cadres de concertation, les organisations de producteurs et les Groupements de Promotion féminine.

- ***Les ASC / les Foyers des Jeunes***

Les ASC au nombre de 22, s'activent le plus souvent durant les périodes de vacances avec le mouvement populaire dénommé « Nawetanes ». Leurs activités se limitent aux sports et loisirs : organisation tournois de lutte, divertissement et football. Ces associations sont appuyées par le conseil rural à travers le FDD pour une enveloppe moyenne de 5 000 000 par année. Ils souffrent d'un manque d'espaces aménagés : terrain, foyer des jeunes modernes…

Quant aux foyers des jeunes, ils regroupent les jeunes et sont au nombre de 14. Leurs activités ont pour trait l'agriculture, sport et culture et mobilisation sociale. Ces foyers sont non fonctionnels dans leur majorité.

Au total, les jeunes de Ronkh sont confrontés à manque de centre de formation, l'absence de subvention pour les initiatives d'autopromotion, manques d'information (zone enclavés, pas de cyber, pas de centre d'orientation et d'appui d'élaboration de projet), des difficultés d'accès au terre, leur faible représentativité crédit, faible collaboration avec le CR .

- ***Les cadres de concertation locaux***

On compte dans chaque village, un Comité villageois de Développement (CVD) et six (07) Comités Inter-villageois de Développement (CIVD) à l'échelle zonale. Depuis leur mise en place, ces cadres qui doivent servir de relais et de supports chargés de l'animation du développement local, sont pour la plupart dans la léthargie.

Le Cadre Communautaire de Concertation pour un Développement Local Durable (CDLD) mis en place avec l'appui de l'ARD de Saint Louis, fédère toutes les organisations de la société civile locale en vue de promouvoir le développement communautaire en synergie avec le conseil rural.

Ils souffrent d'un manque de moyens surtout matériels et financiers devant leur assurer un bon fonctionnement. Leurs capacités doivent être renforcées en termes de formation.

- ***Les Organisations de Producteurs (OP)***

Elles s'activant essentiellement dans la riziculture, elles constituent l'un des principaux leviers du développement agricole de la communauté rurale après le désengagement de l'État. On distingue les unions locales, les sections villageoises, les GIE, les PIP, etc. Elles sont appuyées par l'ANCAR, la SAED, le SDDR, la CNCAS et l'ASESCAW. Les OP mettent en valeur une superficie moyenne de 6000 ha pour une production annuelle de 15 000 tonnes.

Malgré leur existence, les populations ont toujours des difficultés pour un accès suffisant aux matériels et intrants agricoles. Leur mode de fonctionnement, fondé sur la caution solidaire, est mis en cause par les producteurs qui préconisent l'individualisation des prêts. Les difficultés rencontrées sont relatives aussi à un faible niveau de mécanisation, un type de crédit inadapté et la maitrise de l'eau.

XI- SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

A la lumière du diagnostic, il ressort que la CR de Ronkh, excepté le secteur de la santé et de l'assainissement, se caractérise par une bonne dynamique de développement avec des acquis importants en matière d'infrastructures et d'offre de services.

Sur le plan éducatif, la CR de Ronkh fait partie des collectivités locales qui ont le meilleur TBS dans l'ensemble du territoire national avec 92,48% et un taux d'accès géographique avoisinant 97%. Néanmoins, le secteur de l'éducation laisse apparaître quelques disparités au niveau de certains établissements avec un léger déficit en tables-bancs et en manuels scolaires. En outre, pour relever le défi de la qualité de l'enseignement, l'environnement de plusieurs établissements doit être amélioré.

En ce qui concerne la santé, l'on constate que le taux d'accès à un poste de santé est très faible (23%) et reste ainsi un défi à relever. Cette situation est loin d'être propice aux populations locales surtout les femmes qui en subissent le plus lourd fardeau car 60% d'entre elles sont obligés de faire plus de 5 km pour trouver une maternité en cas de besoin. La qualité de l'offre sanitaire reste dérisoire du fait d'un déficit d'équipements et de personnels qualifiés.

La communauté rurale de Ronkh jouit d'une dynamique associative très dense avec des jeunes, femmes et hommes regroupés dans des associations diverses et différentes en fonction des enjeux et

préoccupations pour prendre à bras le corps les problèmes de leur territoire et par la même occasion participer pour son développement socioéconomique durable.

Le taux d'accès à l'eau potable s'élève à 93%, ce qui fait que Ronkh demeure une référence pour les autres communautés rurales malgré l'existence de problèmes mineures sur la qualité avec l'état de délabrement de certaines infrastructures hydrauliques.

L'accès aux services d'assainissement reste une grande problématique au niveau de la CR. En effet, 9 villages sur 35 disposent de latrines modernes et le taux d'accès aux espaces publics est également faible. De plus, pendant l'hivernage certains villages se voient confrontés aux problèmes de l'inondation.

Ronkh est constituée d'espaces naturels forestiers avec des zones de terroir, des zones cynégétiques, une forêt classée, un domaine protégé qui constituent des ressources naturelles importantes. Néanmoins, l'environnement naturel de Ronkh fait face à des risques et catastrophes naturelles.

L'économie locale est dominée par le secteur primaire avec l'agriculture qui y occupe une pole position engendrant plus de 60% des richesses créées suivie de l'élevage et de la pêche continentale. Viennent ensuite le secteur informel et les services.

La Communauté rurale de Ronkh jouit d'une très large culture en matière de développement local. Le Conseil Rural de Ronkh compte une panoplie de partenaires dont l'État, la coopération décentralisée, les Services Déconcentrés de l'Administration (SDA), les ONG, etc. Cependant, le CR est caractérisé par la faiblesse des moyens financiers, matériels et humains. Raison pour laquelle il est confronté à des problèmes de fonctionnement de ces commissions.

Partie 3 : PERSECTIVES

I- VISION A LONG TERME SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CR

La CR par le biais de son Président s'est engagée dans le long terme à **« ériger Ronkh en Communauté Rurale du millénaire »** en ayant comme enjeu stratégique primordial de **« maintenir et consolider la dynamique de partenariat déjà acquise ».**

Cette ambition noble se veut d'impulser un développement socioéconomique durable, harmonieux et équilibré au sein de la CR se caractérisant par :

- Un conseil rural et une population soucieux des valeurs citoyennes matérialisées par :
  - Un CR soucieux de la transparence dans la gestion des affaires de la communauté en impliquant davantage toutes les couches sociales de la CR par une approche participative s'appuyant sur l'information et la communication ;
  - Une population responsable et avertie des valeurs civiques, participant à la dynamique de développement de la CR par la protection de l'environnement, la gestion durable des infrastructures sociales de base, l'acquittement des taxes et impôts locaux, etc.
- L'atteinte des OMD dans l'accès aux services sociaux de bases avec :
  - La mise en place et la gestion d'infrastructures d'éducation et de formation appropriées au niveau de tous les secteurs de l'enseignement et de la jeunesse ;
  - La construction de postes de santé avec des équipements modernes de qualité dans tous les villages pour relever le défi de la couverture sanitaire notamment pour les couches vulnérables (enfants et femmes enceintes) ;
  - L'accès durable à l'eau potable en veillant sur la qualité de l'eau et les infrastructures hydrauliques ;
- Un environnement durablement assaini dans les villages et les lieux publics avec la mise en place d'un système moderne de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets ;
- Une économie locale dynamique orientée vers l'agriculture et l'élevage modernes pour propulser le développement économique local de la CR.

Ainsi définie, cette ambition noble, il reste maintenant de la traduire par des faits concrets avec une implication participative de toute la population de la CR.

II- STRATEGIES A MOYEN TERMES (SIX PROCHAINES ANNEES)

Quatre (4) Objectifs Généraux (OG) ont été retenus à moyen termes pour définir l'image de développement de la CR dans un horizon temporel de six années. Il s'agit de :

OG1 : Renforcer les capacités institutionnelles pour une gouvernance locale participative et efficace ;

OG2 : Atteindre les OMD dans l'accès aux services sociaux de base ;

OG3 : Assurer une gestion durable de l'environnement en tenant compte des changements climatiques ;

OG4 : Promouvoir une économie intégrée favorisant l'amélioration des revenus des populations.

Chaque Objectif Général se décline en plusieurs Objectifs Spécifiques (OS).

OG1 : RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES POUR UNE GOUVERNANCE LOCALE PARTICIPATIVE ET EFFICACE

La CR doit promouvoir une bonne gouvernance locale en veillant à la participation effective et citoyenne de la population pour atteindre les objectifs fixés en matière de développement local. Pour ce faire, ses capacités institutionnelles doivent être renforcées.

La réalisation de cet objectif passe par les objectifs spécifiques suivants :

OG1OS1 : Améliorer la fonctionnalité des cadres locaux de concertation ;

OG1OS2 : Assurer un suivi efficace et une meilleure valorisation des partenariats ;

OG1OS3 : Améliorer les capacités des acteurs locaux ;

OG1OS4 : Améliorer les capacités du conseil dans la mobilisation des ressources locales.

OG2 : ATTEINDRE LES OMD DANS L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

La CR malgré des efforts consentis dans les domaines hydraulique et scolaire accuse un retard pour l'atteinte des OMD surtout en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base notamment la santé et l'assainissement.

Pour atteindre les OMD dans l'accès aux services sociaux de base, les objectifs spécifiques suivants ont été retenus :

OG2OS1 : Parachever les efforts dans l'accès à une éducation de qualité ;

OG2OS2 : Améliorer l'accès à des services de santé de qualité aux populations et particulièrement aux enfants et aux femmes enceintes ;

OG2OS3 : Assurer à toutes les populations l'accès à l'eau potable ;

OG2OS4 : Améliorer sensiblement l'accès à l'assainissement et à l'hygiène publique ;

OG2OS5 : Renforcer la promotion sociale des groupes vulnérables (femmes, enfants, situation d'handicape et minorités).

OG3 : ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN TENANT COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'environnement de la CR recèle des ressources naturelles importantes avec des zones de terroir, des zones cynégétiques, des espaces naturels forestiers. Néanmoins, du fait des risques et catastrophes naturelles liés aux changements climatiques ainsi que de l'exploitation humaine, l'environnement de la CR demeure une problématique à prendre au sérieux.

C'est dans cette perspective, que les objectifs spécifiques suivants ont été retenus :

OG3OS1 : Assurer la salubrité et l'aménagement du cadre de vie ;

OG3OS2 : Contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;

OG3OS3 : Promouvoir des initiatives de préservation de l'écosystème et de régénération des ressources végétales.

OG4 : PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE INTÉGRÉE FAVORISANT L'AMÉLIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS

L'économie de la CR est largement dominée par le secteur primaire notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche continentale qui procure des revenus importants pour la population. Le secteur tertiaire et les services constituent également des créneaux porteurs.

Dans le cadre de la promotion d'une économie intégrée favorisant l'amélioration des revenus des populations, les objectifs suivants seront poursuivis :

OG4OS1 : Améliorer les conditions d'exploitation et de valorisation des productions agricoles ;

OG4OS2 : Favoriser une diversification de la production agricole dans les zones propices ;

OG4OS3 : Promouvoir un élevage bien intégré à l'agriculture et ouvert à des innovations ;

OG4OS4 : Favoriser la promotion économique des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables ;

OG4OS5 : Promouvoir des partenariats avec le secteur privé dans les filières porteuses.

L'ensemble de ces objectifs susmentionnés sont en parfaite coordination avec les politiques prioritaires et sectorielles de l'État notamment les OMD, le SCA, le DSRP, etc.

Pour opérationnaliser les différents objectifs du PLD, des projets ont été identifiés à travers un processus participatif et itératif. C'est à la suite de cet exercice que le CR, bénéficiant du soutien des personnes ressources et des services techniques a arrêté le Plan d'Investissement Local de la CR sur un horizon temporel des six années à venir.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL 2010-2015

OG1: Renforcer les capacités institutionnelles du conseil rural pour une gouvernance locale participative et efficace

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNIT. MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS1 : Améliorer la fonctionnalité des cadres locaux de concertation	Organisation de 2 sessions de formation zonales des membres des cadres de concertation locaux	CIVD	2	1050 000	2 100 000		1 050 000	1 050 000			
	Organisation d'ateliers zonaux de partage et d'appropriation des outils de travail et documents statutaires des cadres de concertations	CIVD	7	100 000	700 000		700 000				
	Subvention pour l'appui au fonctionnement des CIVD-CVD	CIVD/CVD	42	250 000	10 500 000		2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
	Subvention cadre communautaire pour son bon fonctionnement	CR	6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Organisation de rencontres semestrielles d'évaluation des cadres de concertation	CR	11	100 000	1 100 000	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Sous total OG1-OS1				**17 400 000**	**600 000**	**4 550 000**	**3 850 000**	**2 800 000**	**2 800 000**	**2 800 000**

OG1 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNIT. MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS2 : Assurer un suivi efficace et une meilleure valorisation des partenariats	Installation connexion à l'internet de la maison communautaire	CR	1	400 000	-		400 000				
	Organisation de rencontres des commissions sectorielles pour un suivi efficace des projets	CR	6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Animation d'émissions radiophoniques mensuelles	CR	62	50 000	3 100 000	100 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
	Production et diffusion de supports de communication sur la coopération décentralisée (interne et externe)		5	500 000	2 500 000		500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Organisation d'une fête annuelle de l'excellence		5	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Organisation de rencontres du cadre partenarial (revue du PIA de la communauté rurale)	CR	6	500 000	3 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
	Sous total OG1-OS2				**16 600 000**	**2 100 000**	**3 500 000**	**3 100 000**	**3 100 000**	**3 100 000**	**3 100 000**
OS3 : Améliorer les capacités des acteurs locaux	Organisation des sessions de formation pour les conseillers ruraux	CR	12	300 000	3 600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
	Organisation de sessions de formation pour les comités de gestion (missions, gestion adm., et financière, maintenance et entretien,,,,)	CR	6	300 000	1 800 000		600 000		600 000		600 000
	Subventions annuelles aux comités de gestion	CR	6	1 000 000	6 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

OG1 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNIT. MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS3 (Suite)	Mise en place d'un point focal fonctionnel pour le CDLD (mobilier de bureau, équipement informatiques, fournitures de bureau,,,)	CR	1	1 000 000	1 000 000		1 000 000				
	Sous total OG1-OS3				**12 400 000**	**1 600 000**	**3 200 000**	**1 600 000**	**2 200 000**	**1 600 000**	**2 200 000**
OS 4 : Améliorer les capacités du conseil rural dans la mobilisation des ressources locales	Réalisation d'une étude du potentiel fiscal de la CR	CR	1	1 500 000	1 500 000						
	Recensement exhaustif des personnes et biens imposables de la CR	CR	2	1 135 250	2 270 500	1 270 500			1 000 000		
	Appui et équipement des chefs de villages (carnets de reçu, bureau, cahier de village) pour le recouvrement	CR	6	225 000	1 350 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
	organisation d'un atelier de formation des chefs de villages et agents de recouvrement en fiscalité locale	CR	1	750 000	750 000	750 000					
	Equipement en outils informatiques de la salle de l'état civil	CR	1	600 000	600 000		600 000				
	Appui logistique de la commission mobilisation des ressources	CR	6	200 000	1 200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

OG1 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNIT. MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suite OS 4	Organisation de rencontres périodiques entre acteurs impliqués dans le recouvrement et la fiscalité locale	CR	12	100 000	1 200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Appui aux services techniques (Trésor, Impôts et domaines)pour faciliter leurs interventions	CR	6	450 000	2 700 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
	Sous total OG1-OS4				**11 570 500**	**3 095 500**	**1 675 000**	**1 075 000**	**2 075 000**	**1 075 000**	**1 075 000**
OS 5 : Maîtriser le foncier pour une amélioration de la gouvernance foncière	Elaboration d'un cadastre rural	CR	1	3 500 000	3 500 000		3 500 000				
	Mise en place d'un système d'information foncière (SIF)	CR	1	4 000 000	4 000 000			4 000 000			
	Formation des chefs de villages et des élus sur la gestion foncière	CR	3	850 000	2 550 000		850 000		850 000	850 000	
	Organisation d'atelier de vulgarisation et de partage des mesures d'application du POAS	CIVD	14	150 000	2 100 000		1 050 000			1 050 000	
	Délimitation et matérialisation des parcours de production et des parcours de bétail	CR	5	2 000 000	10 000 000		4 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
	Aménagement de mares et de points d'abreuvement du bétail	CR	4	9 000 000	36 000 000			18 000 000		18 000 000	

OG1 (Suite et fin)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suite OS5	Organisation d'ateliers de formation des CVD et CIVD sur l'animation et la mise en œuvre du POAS	CIVD	14	100 000	1 400 000		700 000	700 000			
	Evaluation de l'impact du POAS et du SIF sur la gestion de l'espace de la CR	CR	1	2 500 000	2 500 000				2 500 000		
	Sous total OG1-OS5				**62 050 000**		**10 100 000**	**24 700 000**	**5 350 000**	**21 900 000**	-
	TOTAL OG1				**120 020 500**	**7 395 500**	**23 025 000**	**34 325 000**	**15 525 000**	**30 475 000**	**9 175 000**

OG2 : Atteindre les OMD pour l'accès aux services sociaux de base

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS 1: Parachever les efforts dans l'accès à une éducation de qualité	Construction d'écoles maternelles	Wassoul, Ndiatène, L.deymis, Pakh, Colonat, Kheune, Kassack sud	3	25 000 000	75 000 000		25 000 000		25 000 000		25 000 000
	Construction d'un mur de clôture de l'école maternelle	Diawar	1	12 000 000	12 000 000			12 000 000			
	Construction de la CTP	Ronkh	1	30 000 000	30 000 000			30 000 000			
	Réhabilitation école maternelle	Kassack nord	1	8 000 000	8 000 000		8 000 000				
	Création de 2 nouvelles écoles élémentaires	Keur Idy, Diawar	2	14 000 000	28 000 000			14 000 000		14 000 000	
	Construction de latrines à 4 boxes	Bassang, K.nord, Guilado, Keur abdou toumani, Nadiel1, Foy, Tordionabé, Pakh, Ronkh2, L.deymis Tableau, Madina mountaga, Gawdiyel, Kara lacsar	10	1 200 000	12 000 000		2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000

OG2 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suite OS1	Remplacement des abris provisoires	Kheune, Wassoul, K.abdou toumani, Colonat (3), Ronkh2, Madina mountaga (3)	12	7 000 000	84 000 000		21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	
	Construction de murs de cloture d'école élementaire	Kheune, wasoul, bassang, K.abdou toumani, Nadiel1, Foy, kher, colonat, boundoum est, ronkh 1&2, khor	5	18 000 000	90 000 000				36 000 000	180 000 000	36 000 000
	Adduction d'eau potable dans les écoles	bassang, K.abdou toumani, foy, kher, bountou bath, colonat, pakh, yetty yone, L.deymis tab, Madina mountaga	11	800 000	8 800 000		2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	

OG2 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suite OS1	Electrification des écoles au solaire	Bassang, K.abdou toumani, foy, ourourbé 3, colonat, yetty yone, L. deymis tab, Madina mountaga, nadiel1, bountou bath	10	6 000 000	60 000 000		6 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	18 000 000
	Electrification de 4 villages par le réseau HT	Ronkh2, Thiagar, Khor, Pakh	4	PM	-		PM				
	Construction de Blocs administratifs	Kheune, wassoul, ronkh2, khor, ndiatène, thiagar, bountou bath, pakh, ronkh1	2	15 000 000	30 000 000					15 000 000	15 000 000
	Reboisement des écoles	Toutes les écoles	6	200 000	1 200 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Construction et équipement de salles de classe	bassang (1), ronkh2 (4), wassoul (1),	6	8 000 000	48 000 000		8 000 000	16 000 000	16 000 000	8 000 000	
	Acquisition de tables bancs	Toutes les écoles	1000	40 000	40 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000		
	Acquisition de manuels (curriculum, lecture, maths)	Toutes les écoles	5000	3 000	15 000 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

OG2 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suite OS1	Organisation d'une session de formation des CGE/APE sur leurs missions	CR	3	1 000 000	3 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000
	Subvention fonctionnement au codec et clef	CR	6	300 000	1 800 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
	Création de nouveaux collèges	Ndiatène, Diawar	2	60 000 000	120 000 000			60 000 000		60 000 000	
	Construction du mur de clôture du collège	Ronkh	1	20 000 000	20 000 000				20 000 000		
	Construction d'un centre de formation professionnel	Ronkh	1	80 000 000	80 000 000						80 000 000
	Construction de salles de classe pour écoles arabes	Diawar, wassoul, thiagar	6	8 000 000	48 000 000		8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	16 000 000
	Construction de hangar & équipement des daaras	CR	7	1 000 000	7 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000
	Sous total OG2-OS1				**821 800 000**	**13 300 000**	**98 100 000**	**194 100 000**	**160 100 000**	**330 100 000**	**199 700 000**

OG2 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS 2: Améliorer l'accès à des services de santé de qualité aux populations et particulièrement aux enfants et aux femmes	Construction & équipement de case de santé	wassoul, madina mountaga, Thiagar	3	15 000 000	45 000 000			15 000 000	15 000 000	15 000 000	
	Achèvement & équipement de maternité	wassoul	1	5 000 000	5 000 000		5 000 000				
	Construction d'un centre de santé	Ronkh	1	PM					PM		
	Redynamisation des comités de santé	Tous les postes de santé	3	200 000	600 000		600 000				
	Organisation d'ateliers de renforcement des capacités des ASC de la CR	CR	2	1 100 000	2 200 000		1 100 000			1 100 000	
	Construction d'un poste de santé	Pakh	1	80 000 000	80 000 000				80 000 000		
	Renforcement de l'équipement des postes de santé	Ronkh, Diawar, Wassoul	3	1 000 000	3 000 000		200 000	1 000 000			
	Renforcement de la dotation en médicaments	CR	6	3 000 000	18 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Organisation session de formation de nouvelles matronnes	CR (kher, khor, bassang, bountou bath…..)	6	400 000	2 400 000			2 400 000			

OG2 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suite OS2	Recyclage des matrones et agents de santé	CR (ronkh, wassoul, diawar, kassak nord&sud…..)	20	100 000	2 000 000					2 000 000	
	Construction de clôtures pour les cases et postes de santé	Ronkh, wassoul, khor, colonat	4	12 000 000	48 000 000				12 000 000	24 000 000	12 000 000
	Centre de santé pour la reproduction des jeunes (centre ado)	Thiagar	1	18 000 000	18 000 000						18 000 000
	Organisation visites médicales à domicile pour les handicapés	CR	11	500 000	5 500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Distribution de chaises roulantes et de béquilles pour les handicapés moteurs	CR	100	135 000	13 500 000		4 050 000	3 375 000	2 700 000	3 375 000	
	Achat d'une ambulance pour la CR	CR	1	20 000 000	20 000 000		20 000 000				
	Sous total A2-OS2				**263 200 000**	**3 500 000**	**34 950 000**	**25 775 000**	**113 700 000**	**49 475 000**	**34 000 000**
OS 3: Assurer à toutes les populations l'accès à l'eau potable	Raccordement des hameaux restants	Ouro l'islam 2, Ourourbé deyti, Foy, Nadiel 4, Keur Abdou toumani,Loug Démis	6	19 825 000	118 950 000		59 475 000	59 475 000			

OG2 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suite OS3	Raccordement Eau zone sud	Colonat, Ouroulbé1, Loug Démis 1à 5, Loug Demis Tableau, Gawdiyel, Toleu, Windé Thily, Keur Idy, Foyorou Kara Lancaar	Y compris les études		174 000 000	174 000 000					
	Réhabilitation et mise à niveau des stations de potabilisation	Thiagar, Diawar, Kheune, Ronkh, Wassoul, Boundoum Est	6	20 000 000	120 000 000		60 000 000	40 000 000	20 000 000		
	Mise à disposition des kits de contrôle de la qualité de l'eau	Diawar, Kheune, Ronkh, Kassack 1&2, Wassoul	7	400 000	2 800 000	2 800 000					
	Formation des opérateurs	Toutes les stations	3	1 000 000	3 000 000	1 000 000		1 000 000		1 000 000	
	Mise en place d'une organisation communautaire des ASUREP	CR	1	100 000	100 000		100 000				
	Organisation d'atelier de formation des ASUREP	CR	8	400 000	3 200 000		1 600 000		1 600 000		
	Entretien des réseaux d'AEP existants	Ronkh, Diawar, Ndiatène, Thiagar, Kheune	5,1 Km	5 307 255	27 067 000		13 745 575	13 321 425			
	Sous total OG2-OS3				**449 117 000**	**177 800 000**	**134 920 575**	**113 796 425**	**21 600 000**	**1 000 000**	

OG2 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS 4: Améliorer sensiblement l'accès à l'assainissement et à l'hygiène publique	Projet communautaire de construction de latrines	CVD/ CIVD	100	800 000	80 000 000		12 000 000	16 000 000	24 000 000	16 000 000	12 000 000
	Mise en place d'un dispositif communautaire de vidange des fosses	CR	1	35 000 000	35 000 000		35 000 000				
	Aménagement d'une aire de vidange des boues	CR	1	25 000 000	25 000 000		25 000 000				
	Aménagement des rues	Ndiatène, Ronkh, Diawar, Kheune	4	55 000 000	220 000 000	53 000 000	58 500 000		49 700 000		58 800 000
	Extension du système de traitement des ordures ménagères (STOM) de Ndiatène au CIVD	Thiagar, Khor	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000					
	Mise en place de STOM dans d'autres CIVD	Thiagar, Ronkh	2	2 000 000	4 000 000		2 000 000	2 000 000			
	Aménagement des dépotoirs contrôlés	Ndiatène, Ronkh, Diawar	3	8 500 000	25 500 000		8 500 000	17 000 000			
	Programme de restructuration des villages	Zone Sud (Pakh, Colonat …)	6	600 000	3 600 000		600 000	600 000	600 000	600 000	1 200 000
	Renforcement (formation, équipement, organisation) des CVD pour le contrôle et la sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement	Tous les CVD	25	45 000	1 125 000		450 000	675 000			
	Sous total OG2-OS4				**395 225 000**	**54 000 000**	**142 050 000**	**36 275 000**	**74 300 000**	**16 600 000**	**72 000 000**

OG2 (Suite et fin)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS5: Améliorer le niveau des équipements sportifs et promouvoir l'animation culturelle	Construction de foyers des jeunes	Ronkh	1	20 000 000	20 000 000						
	Construction d'un stade homnisport	Kassack nord	1	100 000000	100 000 000						
	Clôture et équipement des aires de jeu	CR	4	7 000 000	28 000 000					14 000 000	14 000 000
	Subvention aux ASC et aux troupes théatrales	CR	6	2 000 000	12 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Réalisation d'un agenda culturelle et sportif	CR	5	5 000 000	25 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Sous total OG2-OS5				**185 000 000**	**2 000 000**	**7 000 000**	**7 000 000**	**7 000 000**	**21 000 000**	**21 000 000**
	TOTAL OG2				**2 114 342 000**	**250 600 000**	**417 020 575**	**376 946 425**	**376 700 000**	**418 175 000**	**326 700 000**

OG 3 : Promouvoir une économie intégrée favorisant l'amélioration des revenus des populations

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS1: Améliorer les conditions d'exploitation et de valorisation des productions agricoles	Aménagement de périmètres pilotes de diversification des spéculations (Blé, Melon, Manioc)	CIVD (5 Ha/zone)	35	350 000	12 250 000			3 500 000	3 500 000	3 500 000	1 750 000
	Aménagement (avec des pistes de production) tertiaire d'une superficie de 1000 HA (privé)	Zone de Goloaax, Zone de ndiatène, Zone de Thiagar lougdeymis, Zone de Diawar kheune	1000	5 000 000	5 000 000 000					5 000000000	
	Extension des grands périmètres aménagés 1000 HA	Thiagar, lougdeymis, Ronkh, Diawar	1000	2 000 000	2 000 000 000			400 000 000	700 000 000	700 000 000	200 000 000
	Construction magasins de stockage (capacité 1000T)	Dans toute la CR 1 par zone	6	18 000 000	108 000 000		18 000 000	18 000 000	18 000 000	36 000 000	18 000 000
	Aménagement d'étangs piscicoles	CR	4	25 000 000	100 000 000			25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	Construction d'un marché central équipé de chambres froides	Ronkh	1	80 000 000	80 000 000				80 000 000		
	Construction de marchés secondaires	Kheune, Thiagar, Ndiatène, Madina moutaga	3	26 666 667	80 000 000			36 000 000		12 000 000	32 000 000

OG3 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
Suite OS1	Réalisation des (bretelles) pistes de désenclavement des villages	Khor-Digue omvs	350 m	8 000 000	2 800 000			2 800 000			
		Ndiatène-Digue omvs	300 m	8 000 000	2 400 000			2 400 000			
		Kher-Digue omvs	500 m	8 000 000	4 000 000			4 000 000			
		Wassoul-Digue omvs	250 m	8 000 000	2 000 000				2 000 000		
		Kheune peul-Kheune-Digue omvs	1200 m	8 000 000	9 600 000				9 600 000		
	Réalisation de piste de production	Thiagar Madina moutaga	8 Km	8 000 000	64 000 000						64 000 000
		Ronkh-Boundoum Est	10 Km	8 000 000	80 000 000						80 000 000
		Keur Abdoutoumani-piste Kassack	1,5 Km	8 000 000	12 000 000					12 000 000	
		Gawdiyel2-Pont Kokk	13 Km	8 000 000	104 000 000						104 000 000
	Construction d'un pont de désenclavement	Boumdoum Est-Kassack N de 50 m	50 m		200 000 000						200 000 000
	Sous total OG3-OS1				**7 861 050 000**		**18 000 000**	**491 700 000**	**838 100 000**	**5 788 500 000**	**724 750 000**

OG3 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS 2 : Promouvoir un élevage intégré à l'agriculture et ouvert à des innovations	Acquisition de géniteurs (35) dont 5 par Zone	Dans les 7 zones POAS	35	1 000 000	35 000 000		15 000 000		10 000 000		10 000 000
	Construction de parcs de vaccination	Dans les 7 zones (1 par zone)	3	3 000 000	9 000 000		3 000 000		3 000 000		3 000 000
	Aménagement de périmètres de cultures fouragères	2000 HA dans les zones de paturage (sud RN)	500 Ha	150 000	75 000 000			25 000 000	25 000 000		25 000 000
	Construction de dépôts d'aliments	1 par zone	2	20 000 000	40 000 000				20 000 000	20 000 000	
	Organisation de sessions de formation en gestion et valorisation des produits et des parcs de vaccination	CR	5	1 000 000	5 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Redynamisation des organisations d'éleveurs	CR	7	200 000	1 400 000		700 000		700 000		
	Formation professionnelle (embouche bovine, ovine et aviculture)	CR (10 jeunes ou handicapés)	3	7 000 000	21 000 000		7 000 000		7 000 000		7 000 000
	Organisation de campagnes de déparasitage 2 fois/an	CR (dans toutes les zones)	11	1 500 000	16 500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Sous total OG3-OS2				**202 900 000**	**1 500 000**	**29 700 000**	**29 000 000**	**69 700 000**	**24 000 000**	**49 000 000**

OG3 (Suite et fin)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS 3: Favoriser la promotion de l'action sociale et initiatives économiques des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables	Organisation de sessions de formation des femmes en gestion financière, teinture, leadership	CR	9	500 000	4 500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000
	Organisation de sessions de renforcement de capacités Formation des OP (gestion, innovation technique, stratégies de commercialisation et de recherche de financement)	CR	3	500 000	1 500 000		500 000		500 000	500 000	
	Aménagement ferme pilote (50 HA) pour les jeunes	CR	1	60 000 000	60 000 000			60 000 000			
	Formation en couture des jeunes filles (20 /an)	CR	3	2 000 000	6 000 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000
	Acquisition de mini rizeries modernes pour les GPF	CR	4	6 000 000	24 000 000		6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	
	Financement de microprojets économiques (embouche, aviculture)	CIVD	4	2 000 000	8 000 000		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
	Equipement en matériel de couture et teinture	CR	2	5 000 000	10 000 000			5 000 000			5 000 000
	Formation en leadership et gestion organisationnelle (40 personnes)	CR	1	1 500 000	1 500 000				1 500 000		
	Formation en gestion de projet (20 personnes)	CR	2	1 000 000	2 000 000		1 000 000			1 000 000	
	Sous total OG3-OS3				**117500 000**	**500 000**	**11 500 000**	**75 000 000**	**12 000 000**	**11 000 000**	**7 500 000**
	TOTAL OG3				**8 181 450 000**	**2 000 000**	**59 200 000**	**595 700 000**	**919 800 000**	**5 823 500 000**	**781 250 000**

OG4 : Promouvoir la gestion durable de l'Environnement et des ressources naturelles en tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS 1 : Promouvoir des initiatives de préservation de l'écosystème et de régénération des ressources naturelles	Mise en place de ceintures vertes	Colonat, Kassack Nord, Nadiel 1,2, CVD	12	200 000	2 400 000		400 000	400 000	600 000	400 000	600 000
	Aménagement et plantation de bois villageois	CVD/ CIVD	3	3 000 000	9 000 000		3 000 000	6 000 000			
	Mise en place d'une pépinière communautaire	Ronkh	1	2 000 000	2 000 000		2 000 000				
	Appui aux projets communautaires pour la préservation de l'environnement	CR	5	10 000 000	50 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	Mise en place d'une RNC	Kheune	1	200 000	200 000		200 000				
	Mise en place de conventions locales pour la gestion des terroirs et des ressources halieutiques	CIVD	7	300 000	2 100 000		600 000	900 000	600 000		
	Aménagement et gestion des canaux de drainage	CR	PM		PM				PM	PM	PM
	Opération d'enlèvement des plantes envahissantes au niveau des berges	CVD/ CIVD	30	350 000	10 500 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000
	Sous total OG4-OS1				**76 200 000**	**1 750 000**	**17 950 000**	**19 050 000**	**12 950 000**	**12 150 000**	**12 350 000**

OG4 (Suite)

OBJECTIFS	ACTION	LOCALISATION	QUANTITE	COUT UNITAIRE MOYEN	COUT TOTAL	ANNEES					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OS 2 : valoriser les énergies propres et l'éco-construction	Projet de vulgarisation et commercialisation du charbon vert	1 GPF par CIVD	7	336 000	2 352 000	336 000	1 008 000	1 008 000			
	Introduction et vulgarisation des foyers améliorés et de fourneaux solaires	CIVD/CVD	100	10 000	1 000 000		200 000	250 000	250 000	150 000	150 000
	Programme d'électrification solaire dans certains villages	Zone sud, Bassang, Nadiel, CVD	10	30 000 000	300 000 000			60 000 000	60 000 000	90 000 000	90 000 000
	Construction de bâtiments pilotes à faible consommation d'énergie et base de matériaux locaux	Ndiatène, Médina Mountaga	2	9 840 000	19 680 000			9 840 000	9 840 000		
	Mise en place d'un programme éco-village	Bountou Bath, Médina Mountaga, Nadiel2,Guilado	5	50 000 000	250 000 000			50 000 000	50 000 000	50 000 000	100 000 000
	Sous total OG4-OS2				**573 032 000**	**336 000**	**1 208 000**	**121 098 000**	**120 090 000**	**140 150 000**	**190 150 000**
OS 3: Réduire les risques liés au changement climatique	Elaboration d'un plan de gestion des risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles	CR	1	1 500 000	1 500 000		1 500 000				
	Organisation d'ateliers de sensibilisation sur l'adaptation au changement climatique	CIDV	7	100 000	700 000		400 000	300 000			
	Organisation de voyages d'échanges sur les problématiques de changement climatique	Nguigelakh, éco village, Maison de l'Energie …	2	2 000 000	4 000 000		2 000 000	2 000 000			
	Sous total OG4-OS3				**6 200 000**	**-**	**3 900 000**	**2 300 000**	**-**	**-**	**-**
	TOTAL OG 4				**655 432 000**	**2 086 000**	**23 058 000**	**142 448 000**	**133 040 000**	**152 300 000**	**202 500 000**

COÛT GLOBAL DU PIL PAR ANNEE

Coût total	Année					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
11 071 244 500	**262 081 500**	**522 303 575**	**1 149 419 425**	**1 445 065 000**	**6 424 450 000**	**1 319 625 000**

LA MISE EN ŒUVRE DU PIL

Le présent PIL, recouvrant un horizon temporel de six années (2010-2015) est constitué de 402 projets pour un montant total de 11 milliards de FCFA si l'on prend en compte les grands projets[1], soit un besoin d'investissement en moyenne de 922 millions par an. Le coût total du PIL sans les grands projets est estimé à 3,671 milliards soit un besoin d'investissement en moyenne de 306 millions/an.

Tableau n°22 : Lecture annuelle du PIL

ANNEES	PROJETS PAR PIA		FINANCEMENTS	
	Nombre	%	Montants	%
2010	30	7	**262 081 500**	2
2011	86	21	**522 303 575**	5
2012	80	20	**1 149 419 425**	10
2013	76	19	**1 445 065 000**	13
2014	68	17	**6 424 450 000**	58
2015	62	15	**1 319 625 000**	12
Total	**402**	100	**11 071 244 500**	100

Les années 2010 et 2012 se caractérisent par un investissement relativement faible avec des montants respectifs de 262 et 522 millions de FCFA soit 2 et 5% du montant global des financements. Cela s'explique d'une part par l'orientation vers le renforcement des dispositifs institutionnels du CR et d'autre part par la non mise en œuvre des grands projets au cours de cette période. Néanmoins, du point de vue du nombre de projets à mettre en œuvre, Les années 2011 et 2012 semblent être largement en avance par rapport aux autres années.

L'année 2014 occupe la première place du point de vue des investissements avec près de 58% du montant total des financements. C'est l'année qui coïncide avec la mise en place des grands projets notamment l'aménagement tertiaire d'une superficie de 1000 HA coûtant 5 milliards de FCFA.

[1] Les grands projets constituent plus de 7 milliards avec notamment : Aménagement (avec des pistes de production) tertiaire d'une superficie de 1000 HA pour un montant de 5 milliards ; Extension des grands périmètres aménagés 1000 HA pour un montant de 2 milliards ; Aménagement d'étangs piscicoles (100 millions) et Programme d'électrification solaire dans certains villages (300 millions).

Tableau n°23 Lecture par Axes du PIL (Objectifs généraux)

AXES (OBJECTIFS GENERAUX)	PROJETS PAR AXE		FINANCEMENTS	
	Nombre	%	Montants	%
OG1	110	27	**120 020 500**	1
OG2	158	39	**2 114 342 000**	19
OG3	85	21	**8 181 450 000**	74
OG4	49	12	**655 432 000**	6
Total	**402**	**100**	**11 071 244 500**	**100**

L'Axe N° 3 « Promouvoir une économie intégrée favorisant l'amélioration des revenus des populations » représente 74% du besoin de financement du PIL. Cela peut facilement se comprendre par l'exécution des grands projets. Cependant, si l'on ne prend pas en compte les grands projets, l'Axe N° 2 correspondant à l'atteinte des OMD pour l'accès aux services sociaux de base reste la principale préoccupation du PIL avec un montant de 2 milliards de FCA.

I- LES SOURCES DE FINANCEMENTS

Les finances locales et les dotations demeurent encore modestes même si la décentralisation du BCI est acquise dans certains secteurs comme la santé. Toutefois, l'État reste un partenaire financier stratégique pour les collectivités locales par le biais des programmes d'appui au développement local cofinancés avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). En outre pour la mobilisation des sources de financement, plusieurs opportunités sont offertes aux collectivités locales par les ONG, la coopération décentralisée et bilatérale (Lux Développement, Coopération espagnole, Banque Mondiale, etc., et les appels à projet (UE).

Pour financer les projets, les collectivités locales exploitent toutes ces opportunités avec l'appui de l'ARD.

II- L'ELABORATION ANNUELLE DU PLAN D'INVESTISSEMENTS ET D'ACTIONS

Le plan annuel d'investissements et d'actions est constitué par les financements acquis par le Conseil rural par le concours de l'État, des programmes d'appui, des partenaires, des fonds propres, etc. Ainsi, pour mobiliser tous ces fonds, le CR est obligé de disposer des capacités de lobbying et de négociation avec ces différents partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, le programme annuel d'investissements et d'actions doit être élaboré annuellement avant le vote du budget. Après son approbation, il doit être largement communiqué aux populations et transmis à l'ARD qui se charge de l'intégrer dans le programme annuel d'investissements et d'actions régional qui est l'outil de référence de la conférence régionale d'harmonisation.

III- LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENTS D'ACTIONS DE LA CR

Le CR reste le maître d'ouvrage pour tous les projets du PLD financés. Pour mener à bien cette mission, il est assisté par l'ARD ou toute autre structure qu'il aura désignée.

Les collectivités locales accusent des retards pour la mobilisation des contreparties. Elles accordent peu de temps à la qualité des infrastructures dont elles suivent les chantiers et assurent la réception et s'attardent beaucoup à la préparation des marchés publics. Dès lors, pour élaborer le budget le CR de Ronkh doit adopter une démarche participative engageant les populations dans la mobilisation des contreparties avec la mise en place de la cellule et de la commission des marchés dès le mois de janvier en vue de mieux préparer son avis général de passation des marchés.

Parallèlement, une mise sur pied d'un cadre de concertation constitué des partenaires techniques et financiers, des services techniques déconcentrés et des OCB est vivement recommandée au PCR. Ce dernier convoquera chaque semestre les réunions du cadre de concertation sous la présidence du Sous préfet. La première réunion semestrielle se tiendra au début de l'année et devra permettre de valider les projets du programme, d'analyser leur cohérence et d'exprimer déjà des souhaits pour l'année prochaine. La seconde réunion semestrielle qui se tiendra au milieu de l'année aura comme objectif principal de suivre et d'évaluer le rythme de la mise en œuvre du programme et de lever les contraintes éventuelles.

IV- LE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le suivi-évaluation porte sur le déroulement des différentes activités et projets du PLD. D'une part, le suivi consistera à surveiller le niveau d'exécution de chaque projet pour s'assurer de son harmonisation avec le plan mais aussi de détecter les anomalies et difficultés éventuelles en vue de les résoudre. D'autre part, l'évaluation se fera à mi parcours et/ou à la fin du processus. Il s'agira dans ce cas de mesurer avec précision la performance des résultats obtenus en comparaison avec les prévisions.

V- L'EVALUATION

L'évaluation devra permettre de mieux dimensionner les PLD à venir pour avoir un taux de réalisation satisfaisant.

D'une manière opérationnelle, elle pourrait porter sur :

- Le taux de réalisation physique et financière du PLD,
- Le nombre de projets hors plan,
- Les financements sur fonds propres,
- Les financements des partenaires,
- Etc.